



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du mercredi 11 juin 2014**

COMMUNICATION	4
1. <u>INFORMATION SUR L'ACCIDENT DE BUS ET HOMMAGE A LA PERSONNE</u>	
DECEDEE	4
2. <u>AGENDA DE LA MUNICIPALITE</u>	6
MAIRIE	7
VIE ASSOCIATIVE	7
CULTURE	8
ENTREPRISES CULTURELLES	13
POLITIQUE DE LA VILLE	14
ACCÈS AU DROIT	17
PRÉVENTION.....	17
MÉMOIRE.....	17
AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS	18
PETITE ENFANCE	21
JEUNESSE	30
ESPACE VERT	31
ENVIRONNEMENT	34
DÉPLACEMENT	34
VOIRIE.....	35
URBANISME	36
ARCHITECTURE	36
VŒUX.....	37

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le jeudi 5 juin 2014, les membres du Conseil se sont réunis le 11 juin 2014 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, M. LANGLOIS, M. LISCIA, Mme LASSURE, M. LORENZINI, Mme NEYRON, Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme ROLLAND à M. LEJOINDRE

M. TOUZET à Mme PREMEL

Mme DEMANGEL à M. VAILLANT

M. QUEINNEC à M. HONORE

Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL

M. DURAND à Mme BRIDIER

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC

Délibération n° 18.2014.68 :

Arrivé de M. BROS

Délibération n°18.2014.70:

Arrivée de Mme BRIDIER

Délibération n°18.2014. 79:

Arrivée de Mme EL KHOMRI

Délibération n°18.2014.89:

Arrivé de M. GUILLOT

M. Jean-Philippe DAVIAUD, Adjoint au Maire, est désigné Secrétaire de séance

COMMUNICATION

1. Information sur l'accident de bus et hommage à la personne décédée

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à tous. Je voudrais, avant de commencer ce Conseil, vous donner quelques éléments d'informations, très partiels à ce stade, sur le drame survenu juste en face de la Mairie ce matin. L'enquête est en cours. Au moment où je vous parle, elle n'a pas abouti. Donc l'ensemble des éléments donnés, notamment dans la presse, sont à prendre avec beaucoup de recul.

Une personne âgée est décédée dans le 18^{ème} devant l'arrêt du bus 31, juste en face de la Mairie. C'est un drame. Je présente à sa famille les condoléances de l'ensemble des élus du 18^{ème}. Les circonstances de ce drame ne sont pas encore clarifiées. J'invite les uns et les autres à se garder de toute intervention préalable.

L'enquête de police le démontrera mais les éléments qui m'ont été donnés par la RATP permettent de laisser penser que le chauffeur n'était soumis à aucune restriction, qu'il n'était sous l'effet de substance alcoolique ou stupéfiante d'aucune sorte.

Il s'agit d'une ligne de bus extrêmement fréquentée tous les jours de l'année et indépendamment des circonstances actuelles. L'enquête interne à la RATP est en cours. Nous serons tenus informés des circonstances effectives de ce drame terrible. En attendant, je me garde et vous invite à vous garder de tout commentaire sur le sujet. Ceux qui ont déjà eu lieu, notamment dans la presse, sont prématurés mais c'est la liberté de la presse.

Je veux, en votre nom à tous, dire à la famille et aux proches de cette personne à quel point nous sommes attristés par cette situation et lui présenter nos condoléances.

Autre élément de communication, Mme ROLLAND, la première adjointe, n'est pas présente parmi nous ce soir. C'est pour une très joyeuse raison puisque Abel ROLLAND-MAGNIN, le troisième fils de Mme ROLLAND, est né le 24 mai dernier. Je veux souhaiter la bienvenue dans le 18^{ème} à Abel. Longue vie à Abel et félicitations à Mme ROLLAND et à Arnaud.

Je souhaite également faire une communication qui concerne un des projets importants de la mandature qui s'annonce. Un certain nombre de responsables associatifs ont beaucoup travaillé avec nous sur le projet de promenade urbaine sur lequel nous allons travailler sous le métro aérien de Barbès à Stalingrad. C'est un projet important que nous avons annoncé, Rémi FERAUD, le maire du 10^{ème} et moi-même, pendant la campagne. Nous avons proposé de soumettre à une large concertation ce projet de requalification des dessous du métro aérien de la ligne 2.

C'est un projet sur lequel plusieurs associations, notamment Action Barbès, se sont beaucoup mobilisées. J'avais, avec Rémi FERAUD, écrit le 23 mai dernier à la Maire de Paris pour lui demander de missionner l'APUR qui établira une étude et un diagnostic sur lequel pourra s'appuyer le travail de discussion, de concertation que nous voulons faire sur ce projet.

Cette concertation doit être large. Elle doit concerner aussi bien le 18^{ème} que le 10^{ème} mais sans doute aussi le 19^{ème} puisqu'une partie du projet devra aller jusque-là. Je sais que François DAGNAUD lui-même est très intéressé. C'est un projet qui a vocation à être participatif, y compris dans son mode de financement. Tout cela reste à travailler. Cette mise en œuvre pourrait se faire au travers des budgets participatifs. Les citoyens pourraient s'en saisir. Des structures sont déjà mobilisées.

La Maire de Paris devrait nous répondre incessamment sur cette étude urbaine confiée à l'APUR. Cela nous permettra d'avancer sur ce projet qui fera sans doute l'unanimité de ce Conseil et des riverains. Des habitants ont besoin que ce lieu ne soit plus une frontière mais un lieu de passage, un lieu d'art et de patrimoine. Le viaduc de la ligne 2 est un ouvrage d'art magnifique qui est caché par l'absence d'aménagement.

Je veux remercier les associations (Action Barbès, Paris Goutte-d'Or) qui ont et vont continuer à travailler sur cette question avec nous. C'est un très beau projet participatif. J'ai bon espoir que dans les semaines qui viennent, nous pourrions commencer cette large concertation et ce travail participatif.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans notre projet municipal, nous avons aussi cette idée de l'aménagement du métro aérien donc nous soutenons cette initiative. Nous allons voir ce qui va sortir de la concertation. Nous serons une opposition constructive sur ce sujet, d'autant plus que c'était aussi un projet que nous avons mis en perspective depuis plusieurs mois.

Frédéric BADINA SERPETTE : Pendant la campagne, les écologistes avaient aussi fortement soutenu ce projet. Avec la majorité, nous sommes tout à fait prêts à participer et à appuyer ce projet que nous appelons de nos vœux.

Il faut associer le plus possible les habitants, les commerçants, le conseil de quartier, les institutionnels locaux et l'ensemble des acteurs culturels. Nous serons très vigilants là-dessus.

Nous souhaitons particulièrement que l'étude prenne en compte trois enjeux. Il y a d'abord les enjeux liés à la circulation. Cet axe est fortement emprunté. Il va falloir faire un énorme travail de reconquête de l'espace public pour faire en sorte que cet espace puisse vivre et dépasser le caractère de frontière, terme consacré dans le courrier que vous avez écrit avec le maire du 10^{ème} arrondissement.

Ensuite, il y a les enjeux liés à la propreté, à l'occupation de l'espace public.

Enfin, il y a les enjeux d'attractivité économique, culturel et de loisirs. Action Barbès l'a souligné dans son projet, il y a un certain nombre d'équipements majeurs tout au long de cet axe. C'est vraiment l'occasion pour nous tous de travailler sur un beau projet, faire travailler ensemble les habitants, les acteurs locaux, les professionnels de l'urbanisme et de la culture. Donc ne nous en privons pas.

Eric LEJOINDRE : Mme NEYRON et M. NEYRENEUF suivront plus particulièrement ce projet. Mme NEYRON est chargée auprès de moi de la démocratie citoyenne et de la participation. Il faut fonder cette participation sur des études précises. C'est l'enjeu de l'étude urbaine qui devrait être demandée par la Maire de Paris. Ce sera aussi un vrai sujet de discussions et de concertation. C'est dans cet état d'esprit-là qu'il faut construire ce projet et avec les habitants. Je ne doute pas que nous trouverons les moyens de faire un projet qui aura la dimension que ce lieu mérite. Le sujet est évoqué depuis longtemps. Nous avons l'occasion maintenant de le réaliser.

Sandrine MEES : Je suis référente du conseil de quartier Château-Rouge – Goutte-d'Or ; j'ai aussi été contactée par l'association. Ce qui est très important dans ce futur projet, c'est la notion de ne pas toujours repartir à zéro. L'ambition est cette fois-ci de construire progressivement un projet dans le long terme avec les habitants, sous la forme de commissions qui rejoignent l'idée des ateliers d'urbanisme.

Danièle PREMEL : En tant que Parti communiste et Front de gauche, nous ne pouvons qu'approuver cette démarche effectivement participative. Mettre en dynamique les habitants pour pouvoir travailler sur l'embellissement de cette partie du 18^{ème} nous paraît important.

Eric LEJOINDRE : Voilà donc un sujet qui devrait nous réunir. Finalement, beaucoup de sujets nous réunissent dans le 18^{ème} et même à Paris. C'est un bon signe. Nous travaillons dans l'intérêt général. Tout cela permet à l'Arrondissement d'avancer.

2. Agenda de la Municipalité

Je vous donne l'agenda de la Municipalité :

- Jeudi 11 juin à 18h : réception en l'honneur d'une championne d'échec des moins de huit ans qui habite le 18^{ème} et qui joue dans un club du 18^{ème}.
- Mardi 17 juin à 19h : hommage à Gisèle CASADESUS, une centenaire de l'Arrondissement qui est née un 14 juin. Elle sera reçue en Mairie dans une cérémonie à la fois conviviale et je pense pleine d'émotion pour une des grandes dames, une grande actrice et une personnalité du 18^{ème}. Elle a cette particularité de vivre depuis cent ans dans le même appartement de la même rue du 18^{ème}. C'est assez rare et cela mérite d'être souligné.
- Mercredi 18 juin à 10h : commémoration de l'appel du général De Gaulle.
- Mercredi 18 juin à 18h (à la Mairie) : inauguration d'une exposition photos réalisée par les enfants du secteur Clichy - Grandes-Carrières dans le cadre des ateliers d'aménagement des rythmes éducatifs.
- Jeudi 19 juin à 19h : réunion du conseil de quartier Clichy - Grandes-Carrières d'abord à la villa des Arts puis au lycée Auguste-Renoir.
- Lundi 23 juin à 19h (à l'Hôtel de Ville) : hommage bien mérité de la Ville de Paris à Paris basket 18, une équipe de basket féminine du 18^{ème} encore une fois sacrée championne de France. C'est une des très grandes équipes du 18^{ème} qui a à la fois un palmarès sportif très impressionnant et une fonction d'insertion importante. Je suis très heureux que l'Adjoint au Maire de Paris en charge des sports ait souhaité rendre cet hommage à l'Hôtel de Ville.

- Mercredi 25 juin à 19h (salle Saint-Bruno) : réunion du conseil de quartier Goutte-d'Or - Château-Rouge.
- Jeudi 26 juin à 20h (à la Mairie) : projection du film *Le temps du chantier* réalisé par la Sierra Prod.
- Lundi 30 juin à 18h30 : tenue du prochain Conseil d'arrondissement.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2014.66 : Adoption du compte-rendu du Conseil

d'arrondissement du 12 mai 2014

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.66 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.67 : Délégation donnée au Maire du 18e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.67 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2014.68 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit de six nouvelles associations qui se répartissent dans les domaines des arts et de la culture, de la santé et de la vie locale. Je vous propose donc de valider leur inscription à la Maison des associations.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'en profite, puisque je vois le directeur de la Maison des associations ici présent, pour dire qu'au-delà des idées politiques des uns et des autres, nous nous réjouissons de la vivacité des associations dans le 18^{ème}. Nous allons fêter les dix ans de cette Maison des associations. Il y a encore beaucoup d'associations qui existent dans le 18^{ème} et qui aspirent à rentrer dans cette Maison des associations, sans compter toutes celles qui vont se constituer dans les mois qui viennent. Le tissu associatif dans notre pays recouvre des

champs d'actions tellement différents mais tellement importants (la solidarité, la culture, le soutien scolaire, l'entraide). Nous avons besoin de ces solidarités naturelles.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que nous avons la deuxième Maison des associations de France, après Marseille qui comporte un certain nombre d'arrondissements, ce qui témoigne non seulement de la vivacité de la vie associative mais aussi de l'importance de cette Maison pour le tissu associatif. C'est un outil majeur et particulièrement utile pour faire vivre la vie associative. Je veux saluer Xavier et l'ensemble de ses équipes qui sont au service des associations.

Fadila MEHAL : Je souscris complètement à ce que vient de dire M. BOURNAZEL. En effet, les associations sont le tremplin de la citoyenneté. J'attire votre attention sur le contexte extrêmement difficile en ce moment, dû notamment à des désengagements programmés de la politique en général et des politiques publiques. Il s'agit de faire en sorte qu'il puisse y avoir un soutien de la Municipalité, pas simplement en argent frais mais également en termes de mutualisation, au travers des centres ressources. La situation est tellement difficile qu'il faudra trouver des opportunités et arriver à les soutenir.

Eric LEJOINDRE : La suite de ce Conseil démontrera que l'engagement de la Ville de Paris est plus qu'à la hauteur des besoins. Le soutien de la Ville à la vie associative compte beaucoup. Les changements de la politique de l'Etat ont aussi permis une amélioration en la matière même si ce n'est jamais suffisant. Les changements qui ont eu lieu ont été plutôt positifs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.68 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2014.69 : Subvention (11.000 euros) et convention avec

l'association Le Petit Ney (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : L'association Le Petit Ney est bien connue dans le 18^{ème}. Il s'agit d'une politique dans le cadre du livre et de la lecture. La subvention proposée vise à soutenir le développement des activités culturelles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.69/2014.DAC.1114 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.70 : Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e)

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'accorder une subvention dans le cadre du soutien aux pratiques artistiques amateurs, qui est un axe important de la politique culturelle sur la mandature précédente mais également sur celle-ci. C'est une association qui a la particularité de proposer des enseignements en matière de musique ancienne, ce qui est assez peu fréquent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.70/2014.DAC.1188 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.71: Subvention (9.000 euros) à l'association Art Exprim 18

(18e)

Jean-Philippe DAVIAUD : Art Exprim intervient dans le domaine des arts, de la création et de l'expression artistique. Il est proposé d'accorder une subvention de 9 k€ pour l'année 2014 dont 5 k€ au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.71/2014.DAC.1215 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.72 : Subvention (235.000 euros) et convention avec

l'association Halle Saint-Pierre (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : La Halle Saint-Pierre est aussi une association bien connue. Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 470 k€ au titre de l'année 2014. Une première tranche de 235 k€ avait été accordée lors du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013. Il est donc proposé là d'accorder la deuxième fraction de 235 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.72/2014.DAC.1241 à la majorité soit 41 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/UMP-CI/UDI-MODEM) et 2 voix ne participants pas au vote dont 1 pouvoir (M. LEJOINDRE)

DELIBERATION : 18.2014.73 : Subvention (5.425.000 euros) et avenant avec

l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles municipales, il est proposé d'accorder au Théâtre de la Ville une subvention de fonctionnement, pour 2014, de 10 750 k€, soit un complément de 5 425 k€ après déduction de l'acompte déjà versé en décembre 2013 dont une hausse de 100 k€ financés par redéploiement.

Fadila MEHAL : Une explication de vote, en effet c'est un équipement extrêmement important qui a une grande vitalité et dont l'action n'est pas du tout contestable. Je relève un fait très important de bonne gestion. La proportion par rapport au fonds propre, due notamment au public qui vient nombreux, permet parfois de réduire l'engagement de la Municipalité. Ce serait bien que beaucoup de ces équipements suivent cette voie. J'adhère totalement.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit de la subvention pour l'ensemble du théâtre de la Ville (le Châtelet et l'antenne des Abbesses). C'est un théâtre qui non seulement est particulièrement bien géré mais qui a su prendre un deuxième souffle avec un record annuel, l'année dernière, de fréquentation et qui devrait être dépassé cette année encore.

Le Théâtre de la Ville avait bien besoin d'une ouverture sur de nouveaux publics et notamment sur les publics scolaires. Un grand nombre d'ateliers sont réalisés dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, notamment avec des écoles du 18^{ème}. Il est proposé à des grands hommes de théâtre ou de danse de réaliser des productions de 45 minutes adaptées à cette réforme des rythmes éducatifs. De nombreux enfants du 18^{ème} ont pu découvrir très jeunes le théâtre ou la danse. Il s'agit d'enfants de CE2 ou de CM1 qui n'avaient pas forcément eu l'occasion d'aller au théâtre avant. Donc je veux saluer l'action du Théâtre de la Ville dans ses différentes dimensions et notamment dans cette dimension-là.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.73/2014.DAC.1048 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.74 : Subvention (92.500 euros) et avenant avec l'association

Les Métamorphoses singulières (9e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Métamorphoses singulières est plus connue sous le nom de Grand Parquet parce que c'est l'association qui gère ce lieu. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement, pour l'année 2014, de 185 k€. Une première fraction de 92 500 € avait été accordée lors du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013. Il est donc proposé aujourd'hui d'accorder la deuxième fraction d'un même montant (92 500 €).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.74/2014.DAC.1073 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.75 : Subvention (22.000 euros) à l'association Paris

Macadam Les Arcavals (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit là d'accorder une subvention dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant en faveur des pratiques artistiques amateurs et de la jeunesse. C'est la deuxième association qui serait subventionnée dans ce cadre-là. Il est proposé d'accorder une subvention, au titre de l'année 2014, de fonctionnement de 22 k€ dont 13 k€ au titre de la culture et 9 k€ au titre de la jeunesse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.75/2014.DAC.1118 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.76 : Subventions (120.000 euros) et signature de deux conventions avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il est proposé d'accorder une subvention au Théâtre ouvert de 100 k€ et également d'attribuer une subvention d'équipement de 20 k€ pour contribuer au projet de restructuration et de rénovation des zones d'accueil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.76/2014.DAC.1065 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.77 : Subventions (800.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il est proposé d'accorder une subvention, au titre de l'année 2014, de 1 300 k€. Un premier acompte de 500 k€ avait été accordé lors du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013. Il est donc proposé aujourd'hui d'accorder le solde, soit 800 k€.

Fadila MEHAL : Je souscris complètement à cette subvention dans un contexte particulier à la fois sur le plan national et international. Aujourd'hui, le radicalisme islamique est en train d'empiéter et de faire en sorte que beaucoup de la jeunesse peut être tentée par ces mirages.

Il est important qu'il y ait un lieu structurant, qui ne soit pas simplement à l'échelle de ce quartier ou de cet Arrondissement mais bien à l'échelle de la Ville, pour éclairer sur cette dimension à la fois artistique, esthétique mais aussi philosophique de ce que j'appellerais l'Islam des lumières. Il faut absolument maintenir cet effort. Pour autant, cela ne va pas de soi pour beaucoup. Cet établissement peut susciter parfois quelques polémiques.

Pour que la transparence soit totale, vous pourriez nous éclairer, notamment sur le plan financier. La subvention à la création de cet institut a coûté à l'époque 700 k€. Elle est aujourd'hui à 1 300 k€. Un rythme de croisière est-il envisagé pour l'avenir ? A quel montant, à quelle hauteur ? Il faut le dire publiquement de façon qu'il n'y ait pas d'instrumentalisation sur cette question et que nous puissions avec cet établissement - dont j'ai la chance de pouvoir intégrer le conseil d'administration – construire une programmation de qualité.

C'est un lieu de rayonnement et de valorisation de la création contemporaine africaine mais aussi un lieu de résistance puisqu'il y a eu cette grande et belle manifestation autour de la Syrie. L'aspect financier doit être abordé de façon à lever tous les malentendus.

Eric LEJOINDRE : Votre témoignage démontre que M. VAILLANT et Bertrand DELANOE ont eu raison de faire les efforts qu'ils ont faits pour permettre à ce projet de naître.

Tous les éléments financiers doivent être donnés dans la plus grande des transparences pour éviter tous les fantasmes. Il s'agit bien d'une subvention à l'institut culturel et non pas à la partie culturelle qui a racheté les mètres carrés à l'intérieur de l'ICI et donc qui est totalement financée sur des fonds privés.

Il n'y a pas de lien entre la partie culturelle subventionnée et la partie culturelle qui n'a pas à être subventionnée par la République. La Ville de Paris ne la subventionne pas et ne la subventionnera pas. D'ailleurs, nous ne le pourrions pas. C'est une solution originale qui a été trouvée pour permettre justement à l'exercice du culte de se faire dans les conditions fixées par la loi, c'est-à-dire de façon totalement privée, libre et autonome et à la partie culturelle d'exister.

D'autres collectivités regardent avec intérêt le montage tel qu'il a été pensé. Il répond à la problématique qui se pose bien au-delà de Paris et de la Goutte-d'Or. L'ICI a vocation à accueillir les habitants de tout Paris mais aussi de la Goutte-d'Or. La partie culturelle, étant ouverte à tout le monde, est très fréquentée, de la même façon d'ailleurs que le hammam qui est de plus en plus fréquenté. C'est aussi une bonne nouvelle dans le quartier. Ceux qui y sont allés n'ont eu qu'à s'en féliciter mais je n'ai pas testé moi-même.

Daniel VAILLANT : Ce montage a été décidé à l'unanimité de notre Conseil et du Conseil de Paris. Il s'agit d'un établissement mixte. Nous subventionnons ce soir la partie culturelle, propriété foncière Ville de Paris, mise à disposition de l'Institut des cultures d'Islam et les mètres carrés culturels achetés par l'Institut de la mosquée de Paris. Suite à cette initiative, nous n'avons plus les prières, rue Myrha ou ailleurs, que nous connaissions.

De plus, les religions pratiquées en France dans le cadre du respect des lois de la République peuvent et doivent contribuer à lutter contre toutes les formes de radicalisme, d'intolérance, d'intégrisme. Je pense notamment à ce que notre Arrondissement a connu s'agissant de la Fédération Saint-Pie X.

L'Institut des cultures d'Islam et le lieu culturel à côté sont une forme de copropriété, de cogestion intelligente. D'ailleurs, les choses se passent bien. Il faut en remercier à la fois les tenants du culte, les animateurs et les dirigeants de l'Institut des cultures d'Islam.

Le montant de la subvention est encore une forme de préfiguration. Le deuxième bâtiment de la rue Polonceau est en construction. De la même manière, il y aura l'institut culturel et une partie culturelle qui sera vendue à un détenant privé du culte musulman ou une autre association de financement sur fonds privé.

En tout cas, il faudra que le rythme de croisière du subventionnement municipal de l'Institut des cultures d'Islam dans ces deux lieux, Polonceau et Doudeauville-Stephenson, soit établi.

Par ailleurs, notre Conseil est représenté au conseil d'administration de l'ICI. Il se réunira bientôt et fera en sorte notamment que la prochaine période du ramadan se passe dans un bon état d'esprit et dans le cadre des lois de la République.

Pascal JULIEN : Au nom de mon groupe, j'avais appelé à soutenir ce projet. Néanmoins, je reste vigilant au respect de la laïcité. Dans le monde occidental, cela se traduit fréquemment par le fait que l'argent public aide un peu toutes les religions de manière équitable. Ce n'est pas la conception qu'on a dans la tradition de la République française.

La loi de 1905 est claire : l'argent public ne finance aucune religion, en tout cas pour les lieux de culte construits après 1905. La voie étant étroite, on a réussi le tour de force de donner un coup de main à une religion, en l'occurrence l'Islam, tout en restant rigoureusement dans les clous de la loi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.77/2014.DAC.1148 la majorité soit 42 pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/UMP-CI/UDI-MODEM) et 1 abstention (Mme BOYER)

ENTREPRISES CULTURELLES

DELIBERATION : 18.2014.78 : Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33

sociétés et 1 association

Loïc LORENZINI : Le projet de délibération soumis propose d'accorder un soutien aux 34 établissements cinématographiques qui gèrent 40 salles de cinéma indépendantes à Paris (90 écrans) et classées art et essai, dont une située dans le 18^{ème} arrondissement, au titre de leur activité cinématographique effectuée tout au long de l'année.

Ces établissements développent en lien avec les établissements scolaires et les associations des programmes d'éducation à l'image. Des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma sont organisées.

Ils programment systématiquement des films en version originale et offrent, tout au long de l'année, des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières ou des rétrospectives. Ces projections participent au maintien d'une programmation d'art et d'essai exigeante et de qualité à travers une offre diversifiée et originale.

La fréquentation des salles est satisfaisante. Le public a été fidélisé. Cela rime avec Paris, capitale du cinéma avec 27 millions de spectateurs par an.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.78/2014.DAC.1190 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.79 : Subventions (75.000 euros) et convention avec quatre associations

Loïc LORENZINI : Dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, le projet de délibération propose d'apporter notre soutien à l'association de l'Union des musiciens de jazz ; à l'association Centre de la chanson d'expression française ; à l'association MAP, le réseau des musiques actuelles de Paris ; et à l'association du MILA située quartier Blémont-Messager dans le 18^{ème}.

Ces associations participent à développer des pratiques à la fois amateurs mais surtout professionnelles avec un large panel d'actions (mise en réseau, production, diffusion, animation, sensibilisation). Elles jouent un rôle indéniable de lien social et d'animation de nos quartiers. C'est pour cela que la Ville apporte depuis 2004 son soutien à leur création et leur développement.

L'association du MILA soutient la production et la diffusion phonographique de jeunes sociétés musicales indépendantes. Elle représente une communauté de 200 artistes. Paris habitat lui met à disposition des locaux. Elle regroupe 30 structures indépendantes, garantes de la diversité de la créativité musicale et créatrices d'une soixantaine d'emplois culturels et de 350 emplois intermittents.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.79/2014.DAC.1193 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2014.80 : Subvention (27.500 euros) et convention avec

l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e)

Maya AKKARI : Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale avec la compagnie Résonances (9 k€ au titre de la DPVI ; 13500 € au titre de la DAC et 5 k€ au titre de la DJS). Beaucoup d'entre nous connaissent la compagnie pour ses excellentes activités. Les habitants de la porte Montmartre et de tous les quartiers de la Politique de la Ville y sont attachés. Leurs soirées poétiques mensuelles drainent un public au-delà des frontières du quartier et même du 18^{ème}. Il s'agit ici de subventionner des pratiques artistiques amateurs, des ateliers d'écriture, de médiation culturelle.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.80/2014.DPVI.1021 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.81 : Subvention (53 000 euros) et convention avec

l'association Les Faubourgs Numériques (18e).

Maya AKKARI : Cette association est le premier cluster musical en Ile-de-France. Elle regroupe plusieurs entreprises dans le cadre de Paris mix. Une fusion avec MILA est même évoquée. Cette entreprise consolide le développement économique, la promotion de la culture dans notre Arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.81/2014.DPVI.1017 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.82 : Subvention (4 000 euros) et signature d'une convention

avec l'association Sierra Prod (18e, Porte Montmartre)

Maya AKKARI : Le quartier de la porte Montmartre vit un bouleversement urbain positif. Nous avons, avec la Ville, décidé d'accompagner les habitants en ce sens, notamment à travers la réalisation de plusieurs films.

Il s'agit de voter 4 k€ dans le cadre d'une convention triennale avec Sierra Prod pour le financement du sixième épisode du *Temps du chantier* qui portera sur la question de la mixité sociale.

Le jeudi 26 juin, vous êtes invités à la projection du cinquième film de Sierra Prod.

Sierra Prod n'agit pas exclusivement sur le quartier de la porte Montmartre. Il y a eu des ateliers avec le collège Clémenceau. Un partenariat se construit également avec le lycée Edmond-Rostand.

Eric LEJOINDRE : J'ai oublié dans l'agenda un évènement important. Le conseil des parents des crèches organisera le 22 juin une fête pour les tout-petits avec notamment une ferme au square Carpeaux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.82/2014.DPVI.1022 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.83 : Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Ecole

Normale Sociale (ENS,18e).

Maya AKKARI : Cette subvention concerne un projet d'insertion sociale de femmes d'origine étrangère. Tout un parcours est proposé ici : travail sur la langue, échange de

compétences, ateliers de gymnastique. Le nombre de participantes a quasi doublé à budget constant.

Fadila MEHAL : Le mandat des contrats de ville prendra fin pour le mois de décembre. La ministre annoncera la semaine prochaine la nouvelle géographie prioritaire. Il y aurait moins de quartiers ciblés avec des critères sociaux très importants. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Eric LEJOINDRE : J'ai eu l'occasion d'intervenir en Conseil de Paris sur ce sujet. Dans le cadre d'un prochain Conseil d'arrondissement, une fois que les décisions seront prises, il y aura une communication précise. Le débat se tiendra en temps utile.

Myriam EL KHOMRI : En effet, la semaine prochaine, Najat VALLAUD-BELKACEM dévoilera les quartiers prioritaires. Une négociation va être lancée par le préfet de Paris avec la Maire de Paris et l'ensemble des maires des huit arrondissements concernés.

Paris a beaucoup œuvré pour le critère de la moyenne du revenu national. Nous avons obtenu la pondération du critère médian francilien en région Ile-de-France à 70 % et à 30 % pour celui de revenu national.

Le 18^{ème} conservera des quartiers Politique de la Ville. Des secteurs vont entrer parce qu'il y a une forte paupérisation et puis il va y avoir des glissements sur d'autres. Quand on est dans un quartier prioritaire, le but n'est pas d'y rester, il faut que tous les leviers et toute la mobilisation permettent d'en sortir.

L'Etat a décidé de passer de 2 500 à 1 300 quartiers. Néanmoins, la Maire de Paris a un regard exigeant par rapport à ces problématiques-là. Nous travaillons sur une sanctuarisation des crédits, notamment au motif que l'ACSE donne moins par habitant à Paris, contrairement à d'autres départements.

Nous sommes dans une négociation financière mais également un vrai travail, un vrai dialogue avec le préfet. Si dans des quartiers ça va mieux, nous avons à la fois des poches de pauvreté à proximité de quartiers beaucoup plus riches. Cela peut biaiser les statistiques. Nous sommes plus au-dessus des 12 k€ qui est dans le cadre du carroyage mis en place (200 m sur 200 m). Vous imaginez sur certaines rues du 18^{ème} la différence qu'on peut avoir.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais remercier Mme EL KHOMRI pour son travail en ce qui concerne directement le 18^{ème} même si de fait, elle a regard sur tout Paris. L'objectif idéal serait qu'un jour, il n'y ait plus besoin de Politique de la Ville dans le 18^{ème}. Nous en sommes encore très loin. Des quartiers, des rues, des zones sont en grande difficulté et nous les défendrons avec beaucoup de force, dans la logique constructive qui prend en compte leurs évolutions positives.

Je veux saluer le travail des équipes de la Politique de la Ville, plus généralement des services de la Ville et même des services de l'Etat qui ont permis à des quartiers de changer de

physionomie. Cela a été vrai, grâce à l'urbanisme dans un certain nombre de quartiers, grâce à l'action sociale, à l'action associative, à l'action de la Ville.

Sortir de la Politique de la Ville, pour de bonnes raisons, est un élément de satisfaction. C'est là-dessus qu'il faut travailler, de la même façon qu'il faut prendre en compte la situation plus difficile dans un certain nombre de lieux. Nous allons être très attentifs et constructifs sur ces questions puisque c'est cette attitude-là qui permet d'avancer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.83/2014.SG.1023 à l'unanimité

ACCÈS AU DROIT

DELIBERATION : 18.2014.84 : Subventions (17.900 euros) à 7 associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits.

Nadine MEZENCE : Cela concerne des subventions d'un montant de 17 900 € attribués à sept associations au titre de l'intégration et de l'accès au droit. Plus particulièrement dans le 18^{ème} arrondissement, une subvention de 6 k€ est attribuée à l'association Ma Plume est à vous (association porte Montmartre) pour le projet Informateur et médiateur social par l'écriture. Je vous invite à voter favorablement cette subvention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.84/2014.DPVI.1025 à l'unanimité

PRÉVENTION

DELIBERATION : 18.2014.85 : Subvention (3.000 euros) et convention avec

l'association Paris Basket 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (18e).

Sarah PROUST : Il s'agit d'une subvention de 3 k€ pour l'association Paris basket 18 dans le dispositif Ville vie vacances. Nous soutenons deux opérations. La première est un séjour sportif à l'automne à destination de jeunes filles originaires du quartier Amiraux-Simplon. La seconde est Squares en fête, basket pour tous au mois de juillet, avec les mêmes bénéficiaires.

Myriam EL KHOMRI : Cette association travaille extrêmement bien. Il est nécessaire qu'on soit sur ce type de dispositif parce que l'intégration par le sport est aussi importante.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.85/2014.DPP.1030 à l'unanimité

MÉMOIRE

DELIBERATION : 18.2014.86 : Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à

la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Catherine LASSURE : La FNACA est une association spécifique d'anciens combattants en Afrique du nord. Sur Paris, il y a un comité départemental et 20 comités d'arrondissement. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 1 k€ pour le comité de la FNACA 18^{ème}.

La FNACA joue un rôle très important en participant à toutes les cérémonies du monde combattant et en assurant des permanences en Mairie pour que les adhérents puissent garder leurs contacts et pour les aider dans toutes leurs démarches administratives.

Elle organise aussi des rencontres conviviales et festives et entretient un lien social entre leurs adhérents. Au niveau départemental, il y a différentes commissions. La plus importante est la commission Guerre d'Algérie, jeunesse, enseignement dont la mission est de transmettre la mémoire de la Guerre d'Algérie auprès des jeunes générations.

Eric LEJOINDRE : Le soutien de la Ville ne se limite pas à cette subvention. La Mairie du 18^{ème} participe notamment en payant les gerbes de fleurs offertes par la FNACA, au fonctionnement du comité local de la FNACA dans le 18^{ème}.

Pascal JULIEN : Avec quelques-uns de mes amis, nous avons rencontré la FNACA pendant la campagne électorale. Nous avons discuté et avons été sensibles à tout ce qui vient d'être dit mais aussi au fait qu'elle participe très activement à l'AVEN, l'association des victimes des essais nucléaires.

L'Etat français a expérimenté plusieurs fois la bombe dans le Sahara dès 1960. Cela continuait même après l'indépendance. Des soldats français ont été victimes d'importantes retombées radioactives, ainsi que des populations civiles algériennes. Comme écologistes, on ne peut être qu'extrêmement sensibles à cette question puisque nous sommes contre le nucléaire.

Enfin, la FNACA fonctionne avec des hommes et des femmes et d'ailleurs, la délégation que nous avons rencontrée était tout à fait paritaire. Pour toutes ces raisons, nous allons voter cette subvention, comme nous voterons les prochaines dans les années à venir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.86/2014.DAC.1113 à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS

DELIBERATION : 18.2014.87 : Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Philippe DARRIULAT : La délibération vous propose de voter une subvention parisienne. Le montant concerne l'ensemble de Paris, uniquement pour une partie très faible de l'ensemble des interventions de la Ville pour soutenir la participation d'intervenants extérieurs aux ateliers des rythmes éducatifs.

Globalement, deux procédures existent :

- la procédure d'appel d'offres représente à peu près 1/10 des subventions accordées aux intervenants extérieurs (associatifs ou non-associatifs) ;
- la procédure par marché, qui a été simplifiée pour le cas, représente les 9/10.

La grande majorité des subventions aux intervenants extérieurs n'est pas aujourd'hui proposée à votre discussion et à votre vote puisque la procédure est encore en cours. Elle s'achèvera le 23 juin et nous aurons les informations dans la semaine qui suit.

La petite partie en question concerne essentiellement des associations de proximité du 18^{ème} qui ont voulu intervenir sur des projets liés en général à une école, en présentant uniquement des projets dans le 18^{ème}.

Toutes les associations retenues le sont à partir d'une commission que je présidais avec les représentants des équipes de développement local, de la DASCO, de la CAF, des personnels, des directeurs d'école. Tout le monde était présent à cette réunion. Nous avons vu les projets globalement. Tous les projets qui nous ont été proposés ont été acceptés. Certains qui ont demandé des sommes en dehors du cadre proposé ont été corrigés.

Il s'agit de subventions données aux associations qui ont à charge d'acheter leurs matériels, de rémunérer les personnels qui interviennent dans ces ateliers.

La délibération parisienne propose un montant de 1 860 000 € pour ces appels à projets qui concernent 137 200 écoliers parisiens. La commission a retenu 74 ateliers pour 67 écoles. C'est une petite proportion puisqu'il y a 754 ateliers d'intervenants extérieurs dans le 18^{ème}. Un montant de 353 974 € concerne les 13 966 écoliers du 18^{ème} arrondissement (10,17 % des écoliers parisiens et 19 % des subventions aux activités ARE sur ce type de crédit).

Cela ne veut pas dire que nous sommes mieux dotés que les autres. C'est bien là le reflet du dynamisme associatif. Au total, nos taux d'encadrement seront les meilleurs. Nous avons plus d'associations de proximité qui interviennent que de grandes associations type Ligue de l'enseignement, etc. Avec toutes ces données que j'espère suffisamment précises, je vous appelle à voter la délibération soumise à votre sagacité.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'avais à plusieurs reprises, ici ou au Conseil de Paris, dénoncé le manque d'information des familles sur les associations retenues. Je note que cette fois, nous avons une fiche de présentation. Je salue enfin l'effort de la Ville de Paris sur ce point.

Cependant, il y a encore des insuffisances. Nous n'avons pas de points précis, notamment par arrondissement, par école. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter cela parce qu'il nous manque un certain nombre d'éléments concrets d'information. C'est la raison pour laquelle nous déposerons en ce sens un certain nombre de vœux au Conseil de Paris où j'interviendrai moi-même. Je demande donc, en attendant, que nous puissions surseoir à statuer sinon nous ne voterons pas et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Elisabeth BOYER : Certes la mobilisation des associations et leur dynamisme pour participer à l'accompagnement des activités extrascolaires sont une bonne chose. Cependant, il s'agit ici d'éducation, de formation et d'égalité des chances des enfants. Ce que vous faites en valorisant le travail et la qualité des associations fait ressortir qu'il n'y aura pas d'égalité des chances des enfants face justement à l'offre des associations. Selon les quartiers, selon le style des associations, leur disponibilité, leur qualité, il y a des enfants qui bénéficieront d'un accompagnement de très grande qualité et d'autres beaucoup moins. Il y a un problème de fond.

De toute façon, je ne serai jamais d'accord avec cette réforme. C'est à l'Education nationale de remplir cette mission. D'ailleurs, la somme rondelette qui nous est présentée aurait vraiment fait plaisir aux instituteurs qui ne demandaient que de travailler et d'accompagner les activités extrascolaires, en tout cas après les matières fondamentales.

Eric LEJOINDRE : Ça n'avait pas échappé à la majorité que je préside que l'opposition conservatrice était opposée à cette réforme. Nous avons eu l'occasion d'en parler souvent donc je ne rouvrirai pas le débat. Restons-en au sujet qui nous est soumis. Nous connaissons les divergences depuis longtemps.

Je suis content que cette réforme ait été mise en œuvre dans le 18^{ème}. Elle bénéficie aux enfants. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs de l'Education nationale le disent sauf ceux qui veulent continuer à alimenter une polémique politique, qui a eu sans doute un sens au mois de septembre, mais qui en aura de moins en moins à mesure que le temps passe.

Nous sommes toujours là pour répondre à l'ensemble des interrogations et défendre les choix que nous avons faits. J'ai l'intention de maintenir un peu d'ordre dans ce Conseil. Essayons de ne pas reprendre mois après mois les mêmes débats avec les mêmes arguments devant les mêmes personnes, ce n'est pas très utile.

Philippe DARRIULAT : Je remercie Mme BOYER de la clarté de son intervention. C'est bien de l'opposition à la réforme et non pas de la délibération dont il est question. Au moins, il n'y a pas d'ambiguïté.

M. BOURNAZEL dit ne peut pas pouvoir avoir un jugement sur l'ensemble des activités associatives. J'ai donné certains détails mais l'ensemble des éléments pourront être fournis. Certes la transparence doit être totale. Si M. BOURNAZEL, ainsi que l'ensemble des élus, le souhaitent, nous pouvons faire parvenir l'ensemble des associations du 18^{ème} qui, sur cette opération, ont été subventionnées (les montants, les projets, les écoles concernées).

Mme BOYER a raison, il faut veiller à ce qu'il y ait une égalité de tous les enfants devant la qualité des ateliers. Des marchés clairs garantissent cela. Nous pouvons, avec les grosses associations parisiennes qui proposent des centaines d'ateliers, privilégier les écoles et les quartiers qui en ont le plus besoin, pour essayer justement d'éviter les inégalités territoriales que nous connaissons et permettre de favoriser cette égalité et cette justice.

Eric LEJOINDRE : On peut être égal sans être totalement uniforme. L'important est que l'ensemble des ateliers présentés soit de bonne qualité, indépendamment de savoir de quelles sources ils viennent. C'est cela l'égalité. Il ne s'agit pas de faire faire la même chose à tous les enfants. D'ailleurs, ce n'est pas le sens de la réforme.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. (Abstention de l'opposition).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.87/2014.DASCO.1004 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM)

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2014.88 : Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe à Paris 18ème.

Violaine TRAJAN : Il s'agit ici de choisir le mode de gestion pour l'exploitation de l'établissement d'accueil petite enfance situé rue de la Guadeloupe et qui accueille 30 enfants tous les jours. Le recours à la gestion externalisée permet de favoriser une meilleure adaptation aux besoins des familles parisiennes, notamment de proposer des horaires élargis et décalés. C'est le cas ici puisque l'établissement accueille les enfants de 8h à 19h30. Ici, le mode de gestion sera la délégation de service public. Le mode de gestion arrive à échéance le 4 juin 2015. Donc, il s'agit de lancer le processus pour renouveler le marché. Je vous remercie de voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.88 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.89 : lancement et signature de 4 marchés de mise à disposition de places d'accueil de petite enfance au sein d'établissements de l'APHP

Violaine TRAJAN : Pour répondre aux besoins des familles, la Ville gère des places d'accueil dans les crèches hospitalières. Cela permet de satisfaire des besoins des familles puisque l'accueil est proposé jusqu'à 21h30. Nous avons quatre places à la crèche Bretonneau. Cela permet d'accueillir les enfants par exemple d'intermittents ou de commerçants puisque la crèche ferme à 21h30. Là aussi, le marché arrive à échéance. L'idée est de renouveler la mise à disposition des places d'accueil dans les crèches hospitalières.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.89/2014.DFPE.1235 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.90 : Subvention (3.000 euros) et convention avec

l'association Le Petit Ney (18e) pour son pôle espace jeux Des jeux dans le Ney.

Eric LEJOINDRE : M. DURAND qui a donné son pouvoir à Mme BRIDIER ne participe pas au vote.

Violaine TRAJAN : Le Petit Ney gère un pôle espace jeux connu de beaucoup d'entre nous, surtout des familles de la porte Montmartre. Il propose plusieurs activités, plébiscitées par les enfants des classes maternelles de la porte Montmartre et des jardins d'enfants situés à proximité. Des soirées jeux sont proposées. Le pôle espace jeux participe à plusieurs activités et actions, notamment la Fête nationale du jeu, la Nuit du jeu. Je vous remercie de voter cette subvention de 3 k€ pour que le Petit Ney continue de proposer ses activités.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.90/2014.DFPE.1169 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.91 : Subvention (4.000 euros) à l'association « Cultures sur cour » (18e) pour son action culturelle et familiale.

Violaine TRAJAN : Cultures sur cour propose des actions culturelles et familiales aux habitants et aux familles du quartier Amiraux-Simplon. Les actions majeures de l'association sont de travailler en prévention du décrochage scolaire. Le groupe de réflexion sur le décrochage scolaire a abouti sur des actions concrètes à développer qui répondent à une demande des familles du quartier. Ce sont des rendez-vous culturels organisés assez régulièrement (projections cinéclubs, repas de quartier, sorties familiales et participations à la chorale). Ce sont des actions qui s'ajoutent au budget global qui fait fonctionner Cultures sur cour. C'est une association qui implique les directeurs d'établissement et les éducateurs du club de prévention le GRAJA et qui est donc très appréciée des familles, ce qui est une très bonne chose.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.91/2014.DFPE.1172 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.92: Subvention (72.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy .

Violaine TRAJAN : La ludothèque Torcy a une activité bien connue. Des bains de langue s'adressent à plusieurs familles du quartier qui n'ont jamais été confrontées à la collectivité. C'est une nouvelle activité qui plaît. Des matinées pour les enfants de moins six ans sont aussi proposées. Cela permet aux assistantes maternelles mais aussi aux parents qui gardent les

enfants de fréquenter le lieu. Les classes de maternelle sont accueillies à raison de deux fois par semaine. C'est un RAM (relai assistantes maternelles).

Les plus de six ans ont aussi des créneaux, notamment le samedi après-midi et le mercredi après-midi. Les familles également fréquentent la ludothèque, surtout le mardi de 15h30 à 17h30. Des animations Hors les murs sont de plus en plus nombreuses, notamment sur l'esplanade Nathalie-Sarraute. Elles ont lieu les vendredis après-midi et impliquent les éducateurs du GRAJAR. La ludothèque participe aussi à la Fête du jeu et à des soirées jeux, bref des activités plébiscitées dans le quartier.

Une subvention de 72 k€ est votée ce soir. Un rendez-vous est en cours avec Mme VERSINI puisque nous aimerions rediscuter du montant de cette subvention. Par ailleurs, nous souhaiterions demander à ce que la ludothèque Torcy soit soutenue par la CAF puisqu'aujourd'hui, elle n'est pas dans le contrat enfance jeunesse. Ce rendez-vous pourrait également être l'occasion de renforcer l'accompagnement et le soutien de cet équipement très apprécié depuis plus de 30 ans dans le quartier. Je vous remercie de voter cette subvention.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans une intervention au Conseil de Paris en décembre dernier, sur la question du budget de la Ville de Paris, j'étais intervenu pour proposer de manière concrète une compression d'un certain nombre de dépenses publiques. Les associations pâtissent de cette incapacité à diminuer la dépense publique sur certains dossiers.

Cette ludothèque, c'était 80 k€ dans un quartier populaire. Aujourd'hui, c'est 72 k€. 8 k€ manquent alors qu'un vrai travail est fait. Vous avez cité les bains de langue pour parents jamais scolarisés. C'est quand même important que cela puisse se faire. Vous avez cité l'accueil des enfants. Pourraient être cités l'accueil du public handicapé, l'accompagnement à la scolarité, des nouveaux créneaux mis en place pour les familles, les animations Hors les murs, les fêtes internationales du jeu, les soirées jeux. Ce n'est pas rien. C'est un travail extraordinaire qu'il faut soutenir.

Je me suis donc tourné vers eux. Je voudrais que ce Conseil puisse noter un certain nombre d'éléments. Chaque semaine, la ludothèque propose plus de 35 heures d'activités pour une amplitude hebdomadaire de plus de 42 heures. La différence est consacrée aux réunions d'équipes partenariales, à un accueil prêt de jeux, aux préparations des différents projets, à l'aménagement de l'espace.

En 2013, la ludothèque a reçu :

- 10 familles dans les bains de langue ;
- plus de 2 231 visites d'enfants de moins de six ans accompagnés par 1 471 adultes dans le cadre de l'accueil libre ;
- 1 012 visites d'enfants de plus de six ans ;
- 126 visites de personnes handicapées ;
- près de 3 500 visites pour l'animation Hors les murs ;
- 300 enfants sur le créneau jeux et informatique ;
- 450 visites pour l'accueil complémentaire à l'accompagnement à la scolarité ;

- 1 285 visites dans le cadre de l'association Hors les murs.

Il y a un vrai enjeu. Raboter la subvention de 8 k€ n'a pas de sens pour le travail qui est fait. Des résultats peuvent être apportés pour des familles en précarité qui parfois cumulent tant de difficultés. S'il faut faire des économies, il est possible d'en trouver. Je tiens à votre disposition une liste de propositions. L'incapacité d'avoir le courage de diminuer un certain nombre de dépenses publiques de fonctionnement sur certains sujets entraîne le rabotage.

Il serait de l'honneur du Conseil d'arrondissement de demander très clairement à ce que ces 8 k€ supplémentaires soient prévus à la séance du prochain Conseil de Paris. Je ne vois pas pourquoi ce serait cette ludothèque qui devrait payer les pots cassés d'une gestion qui pourrait faire des économies sur d'autres sujets.

Eric LEJOINDRE : Le fonctionnement et l'action de la ludothèque ne sont pas en cause. Cette réduction extrêmement limitée remet la ludothèque sur d'autres rails. Mme TRAJAN a déjà donné les éléments qui permettent de démontrer que notre soutien à la ludothèque va persister et devrait même pouvoir être augmenté si les discussions avec la CAF persistent. Un rendez-vous est pris avec Mme VERSINI sur cette question aussi.

Que les choses soient très claires, la ludothèque Torcy va continuer à exister dans de bonnes conditions. La proportion de soutien de la Ville de Paris à la ludothèque du 18^{ème} reste extrêmement importante par rapport à ce qu'elle est dans d'autres arrondissements. C'est normal parce que le 18^{ème} a des besoins mais c'est vrai aussi qu'il y avait une situation particulière dans le 18^{ème}.

Pascal JULIEN : J'aime bien la manière dont M. BOURNAZEL présente les choses, c'est un petit peu comme si nous étions nouveaux dans l'Arrondissement. Il nous a présenté ce qu'était l'ENS. Très sympa. Je l'invite de son côté à écouter ce qu'a dit Mme TRAJAN qui, précisément, a regretté que cette subvention ne soit pas à la hauteur de ce qui est souhaité. Nous en avons d'ailleurs parlé en équipe municipale. Je m'en suis moi-même ému. L'intervention de Mme TRAJAN a été très claire, nous allons dans le sens de remettre cette subvention au niveau souhaité.

D'une manière générale, l'opposition a adopté dans cette mandature une manière qui consiste à nous faire découvrir l'Arrondissement, ses structures, ses associations, sa vie. Une série de vœux vont nous faire découvrir des trucs tout à l'heure. Nous avons hâte d'y être. Cela commence même dans les interventions sur les délibérations. Franchement, ça ne valait pas la peine de partir en vrille ainsi, M. BOURNAZEL, il suffisait d'écouter ce qu'avait dit Mme TRAJAN.

Daniel VAILLANT : Nous connaissons l'Ecole normale sociale depuis très longtemps. Nous connaissons bien le président, les directeurs qui se sont succédé. Nous l'avons toujours aidée dans le cadre d'une Politique de la Ville qui était souvent critiquée en disant que c'était une usine à gaz, etc.

L'Ecole normale sociale fonctionne bien grâce à la Politique de la Ville et au subventionnement de la Municipalité. Il y a un bon travail qui est fait. M. BOURNAZEL le découvre, c'est bien. Toutefois voilà déjà pas mal de temps que cela se fait, à tel point qu'une partie de ma réserve parlementaire est allée à l'Ecole normale sociale. De toute façon, cela compense largement le déficit, qui sera sans doute obtenu en récupération pour l'Ecole normale sociale et la ludothèque. Ainsi, il faut tenir compte de la réalité des choses et ne pas découvrir le monde uniquement parce qu'il y a eu les élections municipales 2014 et la suite.

Christian HONORE : Comme souvent, lorsque M. BOURNAZEL prend la parole et soulève un vrai problème, M. JULIEN, comme à son habitude, fait preuve de sa nuance coutumière, de sa politesse, de son degré de courtoisie.

Il sait au moins élever le débat de cette Assemblée. Il faudrait plutôt remercier M. BOURNAZEL de son intervention. C'est grâce à lui que nous voyons qu'il manque 8 k€ à cette association. Maintenant, vous pouvez dire tout ce que vous voulez – vous moquer, essayer de dévaloriser les interventions de M. BOURNAZEL – il n'en demeure pas moins vrai, mes chers collègues, que s'il n'avait pas été là...

Christian HONORE : M. VAILLANT, vous adoptez, vous et vos collègues, toujours le même principe. Lorsqu'un sujet vous gêne, vous essayez de le prendre avec de l'humour, de l'ironie, etc. Donc je persiste, c'est parce que M. BOURNAZEL est intervenu qu'il a fait remarquer qu'il manquait 8 k€ à cette ludothèque fort utile pour le quartier. Je demanderais à M. JULIEN, lorsqu'il veut intervenir, d'adopter un langage un peu plus courtois et d'éviter la vulgarité qui le caractérise.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que c'est moi qui demande aux uns et aux autres d'adapter le langage qui convient puisque c'est moi qui préside ce débat et pas vous. Je voudrais vous rassurer, M. BOURNAZEL n'a pas besoin d'un avocat. Il se défend très bien tout seul. Il est tout à fait capable d'interpréter par lui-même ses interventions. Chacun est libre de dire ce qu'il veut.

Pierre LISCIA : Nous sommes surtout sur une question de principe. Il y a des postes budgétaires sur lesquels des économies peuvent être faites, il y en a sur lesquels il ne faut pas lésiner. Typiquement, le cas de la ludothèque Torcy est un cas sur lequel il ne faut pas lésiner. Votre réponse est de dire que ces 8 k€ sur 80 k€ restent minimes. Certes mais c'est une question de principe. C'est la ludothèque Torcy aujourd'hui pour 8 k€, demain ce sera une autre association. Il faut bien faire attention à cela. C'est l'argent du contribuable et des habitants du 18^{ème}.

M. BOURNAZEL a évoqué beaucoup d'idées sur des postes budgétaires sur lesquels des économies peuvent être faites. Par exemple, je laisse le soin aux habitants du 18^{ème} présents dans la salle de juger de la pertinence de faire recruter par la Ville de Paris des anciens élus du 18^{ème} qui n'ont pas pu être présents sur vos listes et que vous avez recasés à la Mairie de Paris. Je ne citerais pas de nom mais si vous le souhaitez, je peux. Il faut garder le sens des priorités. La ludothèque Torcy aujourd'hui mérite la même considération que nous pouvons avoir à l'égard d'autres associations.

Eric LEJOINDRE : Il ne faut surtout pas mélanger tous les sujets. Ce qui compte, c'est d'abord le maintien de l'activité et non pas le niveau de la subvention. L'essentiel est que l'activité de la ludothèque est utile. Je suis heureux de voir que certains en découvrent l'utilité. C'est formidable. Cela veut dire qu'il y a là encore une unanimité utile. L'important est que cette activité puisse durer. Pour le reste, je laisse ceux qui veulent monter des polémiques le faire, ce n'est pas exactement l'état d'esprit.

Myriam EL KHOMRI : Sur la question de la visibilité, quand une subvention à une association est votée, nous n'avons pas l'intégralité des actions financées par la Ville. C'est dommageable, notamment sur le sujet sur lequel nous sommes.

L'ENS Torcy est un centre socioculturel associatif. Nous en avons trois dans le 18^{ème} arrondissement (à Paris nord-est, à la Goutte-d'Or, le centre social CAF rue Belliard). Nous en aurons un supplémentaire à Binet. La municipalité de gauche, depuis 2001, n'a eu de cesse d'augmenter les financements de ces centres sociaux. Aujourd'hui, vous semblez découvrir que cela apporte une utilité dans les quartiers populaires et en direction des familles les plus en difficulté.

Au-delà des grands discours, ce qui m'intéresse, c'est ce qui retranscrit une volonté politique, c'est-à-dire les moyens qui y sont mis. En l'occurrence, en 2001 à Paris, il y avait 17 centres sociaux pour un budget de 1,3 M€ tout compris. En 2014, nous avons 35 centres sociaux pour un budget de 4,2 M€.

Sous la dernière mandature, nous avons tous connu les contraintes budgétaires. Nous avons diminué les subventions dans certains domaines.

Quand le Maire de Paris affichait une priorité en direction de la solidarité, cela s'est traduit par une augmentation de 1,4 M€ du budget des centres sociaux parisiens. J'ai porté les centres sociaux à l'époque. Nous avons beaucoup d'échanges au Conseil de Paris sur le sujet.

Nous avons un petit débat sur les 8 k€ de financement en moins de la ludothèque. Je ne sais pas la raison de cette diminution. Si c'est du raboutage bête et méchant, il faut le dénoncer et retravailler avec les directions et voir ce qu'il en est. Martine TRAPON m'a laissé un message il y a deux jours. Elle avait une demande pour des financements de travaux supplémentaires. Elle a la capacité et la volonté de faire émerger d'autres projets. Nous avons voté d'ailleurs tout à l'heure une délibération concernant l'accompagnement des femmes vers l'emploi en lien avec le plan local d'insertion par l'économique.

1,4 millions sur l'ensemble des centres sociaux, c'est important. Par exemple, aucun centre ne paie plus de 10 k€ de loyer par an. Nous préférons que l'argent aille plutôt sur le projet, sur les habitants.

Des travaux sont encore à ajuster. La Maire de Paris s'était engagée durant la campagne électorale. Elle a saisi l'inspection générale la semaine dernière. La fédération des centres

sociaux avait demandé une analyse sur la solidité financière de l'ensemble des 28 centres sociaux associatifs parisiens et sur la capacité de la Ville à simplifier les canaux administratifs, qu'on soit sur des conventions triennales pour leur assurer une certaine pérennité des financements.

Eric LEJOINDRE : Avec Mme TRAJAN, Katia LAMARDELLE et Martine TRAPON, nous sommes en discussion avec les responsables de l'ENS Torcy.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Les propos de Mme EL KHOMRI viennent de démontrer que mon intervention a été utile. Vous n'allez pas nous faire croire qu'il n'y a pas de communication entre la Ville de Paris et vous. Certains d'entre vous sont adjoints au Maire de Paris et sont forcément sur la ligne budgétaire qui a été décidée. Ici, vous jouez un rôle où vous dites : « Oui, maintenant, on est bien d'accord, il va falloir revoir... ». La réalité est que vous étiez prêts à voter une délibération qui supprimait 8 k€ à la ludothèque et que vous étiez bien incapables d'en avertir les habitants du 18^{ème}.

Comme élu d'opposition, mon devoir est de dire ce qui reste sous silence ou caché, ce n'est pas vous brosser dans le sens du poil à longueur de séance. Quand j'entends que je découvre la ludothèque, il y a d'autres qu'on découvre dans leur nouvelle fonction. Quand on veut donner la leçon, on fait attention à être un peu plus modeste. S'il y a bien un élu dans cet Arrondissement qui s'est investi sans moyens administratifs, sans collaborateurs dans les différents quartiers du 18^{ème}, c'est bien moi. Sur le terrain, les citoyens, qu'ils aient voté à gauche, à droite, au front national, front de gauche ou qu'ils n'aient pas voté, me le disent et le reconnaissent. J'entends à être respecté dans ce Conseil.

Qu'on ne me dise pas à chaque fois que j'ouvre la bouche et que je dis quelque chose de différent de vous : « Vous découvrez, vous parlez de la ludothèque. A quel titre vous en parlez ? Tout à l'heure, il va parler de sécurité, de Château-Rouge. A quel titre ? » A quel titre, ne devrais-je pas parler, par exemple, des problèmes de sécurité, du logement social ? Parce que cela vous appartient ? Parce que le 18^{ème} est votre propriété ?

20 000 personnes ont porté leur suffrage sur notre liste et entendent à être écoutés dans ce Conseil. Beaucoup d'abstentionnistes entendent également à être défendus. L'opposition doit parler au nom de tous les habitants. Vous avez la majorité, vous présentez des délibérations qui vont dans l'intérêt général, nous les votons mais quand nous ne sommes pas d'accord, nous entendons le dire.

La méthode utilisée sur ce débat n'est pas correcte et n'est pas respectueuse du travail que nous avons engagé au service des habitants du 18^{ème} arrondissement. Ce n'est pas parce que nous pensons pas pareil sur un certain nombre de sujets que nous sommes obligés de recevoir des invectives.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, je vous ai déjà rappelé à l'ordre lors du précédent Conseil. Si les électeurs du 18^{ème} avaient souhaité que vous soyez le Maire, ils l'auraient exprimé et ce n'est pas ce qu'ils ont fait.

J'aimerais ne pas avoir à vous rappeler à l'ordre à l'ensemble des séances du Conseil d'arrondissement. Je n'ai pas l'intention de faire de ce lieu un théâtre.

Je ne vais pas inscrire une délibération au Conseil d'arrondissement du 18^{ème} si ce n'est pas pour la voter. Je ne la vote que si je considère, avec ma majorité, qu'elle va dans le sens de l'intérêt général.

Je vous remercie de vous inquiéter de mon état d'esprit. Je suis à l'aise avec l'ensemble des délibérations proposées. J'assume, y compris devant les responsables associatifs, l'ensemble des décisions prises. La démocratie participative se fait aussi avec les associations.

Les activités de la ludothèque vont continuer grâce à cette subvention. De la même façon, les discussions en cours avec la CAF devraient permettre de les développer encore plus.

Fadila MEHAL : Sans remettre en cause tout le travail des centres sociaux, il serait utile qu'en tant qu'élus, nous puissions porter la parole autour des effets de ces financements importants. En même temps, malgré les investissements extrêmement massifs, toutes les questions et les problématiques de fonds restent présentes. Evidemment, il n'est pas question de dire que les centres sociaux ont vocation à inverser le taux de chômage.

Par exemple, vous avez tous dit combien il était utile que les centres sociaux qui sont des grands mouvements d'éducation populaire doivent être soutenus. La déscolarisation doit être complètement éradiquée mais il faut que les moyens aient une utilisation qui nous permette de dire qu'ils ont un véritable impact sur les processus de lutte contre l'exclusion et la marginalisation.

Eric LEJOINDRE : Je ne propose pas d'ouvrir les débats là-dessus aujourd'hui. Je sais que Mme EL KHOMRI a l'ensemble des éléments et vous pouvez, peut-être après le Conseil, échanger un peu sur le sujet.

Gérald BRIANT : D'abord je suggère toujours aux élus UMP, quand on parle de bonne gestion et d'économie, de faire preuve d'un peu plus d'humilité. Au vu de la gestion de l'UMP actuelle, il est difficile de faire la leçon.

La seconde chose est qu'il faut parler vrai et juste. Pas mal de villes ont basculé de gauche à droite. Parmi les premières mesures prises par les équipes dirigeantes, que ça soit l'UMP ou l'UDI, c'était de sabrer les budgets des centres sociaux.

Violaine TRAJAN : Il ne s'agit pas d'un raboutage. Le compte n'y était pas et c'est pour cela qu'un rendez-vous est programmé avec Mme VERSINI, la mission Famille et les directrices de l'ENS.

D'autres actions sont soutenues à travers cette même enveloppe à Montmartre. Une deuxième ludothèque a pu ouvrir, gérée par la SNCF. Il y a aussi Cultures sur cour ou encore Le Petit Ney. Bref, on pourrait dresser un tableau assez large.

C'est l'argent des Parisiens et il faut parfois savoir prendre des décisions et regarder comment la gestion est faite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.92/2014.DFPE.1242 à la majorité soit 36 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM)

DELIBERATION : 18.2014.93 : Avenant n°1 à la convention de délégation de service

public passée avec l'association Famille et Cité pour le fonctionnement de

l'établissement situé 11/13 rue Emile Duployé (18e).

Violaine TRAJAN : Cet avenant est pour revoir la convention de délégation de service public, de sorte à ce que l'équipe Petite enfance puisse proposer plus de repas par jour. Nous en sommes actuellement à cinq et ça va passer à dix. Cela permettra d'accueillir en temps continu plus d'enfants. Cela répond à une demande des familles de pouvoir laisser leurs enfants toute la journée de sorte à pouvoir travailler ou faire autre chose.

J'en profite pour saluer le travail effectué par le service Enfance, par Claire SAUPIN, Isabelle HOTZMANN et Corinne FOULATIER. Les commissions d'attribution de places en crèche ont eu lieu la semaine dernière. Grâce à la nouvelle méthode, les attributions ont été d'une transparence totale. Les critères que l'on porte depuis des années sont affichés puisque nous avons travaillé via la méthode du *scoring*.

832 places ont été accordées, plus que l'an dernier (700). La capacité d'accueil augmente d'année en année, ce qui est une très bonne chose puisque le nombre de familles augmente aussi dans le 18^{ème}. On a comme fil rouge de répondre aux demandes des familles et d'accueillir le mieux possible leurs enfants. A la rentrée, si l'on ajoute les places gérées par les associatifs, dont Famille et cité, plus de 1 100 enfants feront leur entrée en crèche.

Les résultats seront affichés à partir de lundi prochain au relais Enfant – famille. C'est un nouveau service dont on peut saluer l'arrivée. Il va mieux renseigner et mieux accueillir les 24 000 familles du 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.93/2014.DFPE.1282 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2014.94 : Subvention (14.500 euros) à 6 associations de jeunesse

locales (18e)

Cédric DAWNY : Je vous demande de voter une subvention de 14 500 € à six associations jeunesse (Cultures sur cour, l'association le Club Barbès, Oasis 18, le Groupe amical sportif de Clignancourt, Paris basket 18 et une association dans le 11^{ème} arrondissement qui agit sur le collège Aimé-Césaire, la Compagnie du son des rues) dans le cadre d'appels à projets Politique de la Ville. On est essentiellement sur des actions éducatives et artistiques des enfants.

Elisabeth BOYER : 14 500 €, ça fait entre 2 et 3 k€ par association. C'est vraiment trop peu. Cela devrait nous alerter. Les jeunes ont besoin de se prendre en main. Nous avons besoin de leur faire confiance. C'est bien de se gargariser d'associations qui ont pignon sur rue et qui font effectivement très bien leur travail.

La cible première de la Politique de la Ville est quand même les jeunes, de mon point de vue. Nous devons nous interroger sur leur peu d'appétence à l'égard de la puissance publique dès lors qu'ils se tournent très peu vers nous pour nous solliciter dans l'accompagnement de leurs projets. Il y a peut-être des chapitres cachés.

Eric LEJOINDRE : Les dispositifs de la Politique de la Ville concernent l'ensemble des publics. Par exemple, on vote des subventions pour un centre social qui évidemment a une action auprès de la jeunesse. Si vous participez aux activités, par exemple, du futur centre social de la porte de Montmartre, vous verrez que beaucoup de jeunes sont accueillis. Comme c'est le cas dans tous les centres d'animation, l'intervention publique passe au fil des mois. Quand on va dans un centre d'animation ou de fête, beaucoup de jeunes n'hésitent pas à nous solliciter. M. DAWNY vous dira le nombre de rendez-vous qu'il a avec des jeunes ayant des projets. L'action de la Municipalité, fort heureusement, ne se limite pas au vote d'un certain nombre de subventions.

Cédric DAWNY : Je me tiens à la disposition de tout un chacun à un moment ou à un autre pour faire une communication sur la vraie politique de la jeunesse.

Ce que vous décrivez, vous dénoncez d'une certaine manière, est un petit peu la multiplicité des lignes octroyées aux associations. On ne peut pas parler de jeunesse sans parler de culture, de formation, de famille ou encore d'emploi.

Plutôt que de réfléchir par tiroir ou sur des actions véritablement minimisées, il faut voir les choses de manière globale. On peut reprendre le détail d'un certain nombre de subventions fournies à des structures jeunesse et vous vous rendrez compte que ce qui leur est dévolu sur les différentes thématiques que j'ai pu décrire est important.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.94/2014.DJS.234 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.95 : Subvention (6.200 euros) à 2 associations de jeunesse

(18e).

Cédric DAWNY : Je vous demande de voter une subvention pour deux associations jeunesse. La première, Sirius productions, mène des projets à caractère audiovisuel qui touchent une cinquantaine de jeunes sur l'acquisition des bases techniques des outils numériques pour devenir par la suite autonomes. La restitution de leurs travaux aura lieu sur les différentes cours des portes de Paris.

La deuxième est les P'tits Poulbots, œuvres des gosses de la butte Montmartre. La subvention de 3 700 € proposée aujourd'hui vise à l'aider pour faire face à ses charges locatives.

Violaine TRAJAN : J'étais chargée de la jeunesse sous l'ancienne mandature. Le contrat jeunesse de territoire réalisé par l'ensemble des acteurs jeunesse représentait la totalité des acteurs. Nous avons, avec le Maire de l'époque, M. VAILLANT, installé le réseau jeunesse qui a voulu mettre la lumière sur plusieurs axes, notamment l'accès à l'emploi et à la formation et l'accès des jeunes aux nombreux équipements publics (les centres d'animation, la mission locale, les espaces jeunes et l'antenne jeunes). Des subventions et fonds importants sont destinés pour le fonctionnement de ces structures.

Eric LEJOINDRE : Merci. M. DAWNY organisera une réunion pour présenter aux élus notre politique en direction de la jeunesse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.95/2014.DJS.236 à l'unanimité

ESPACE VERT

DELIBERATION : 18.2014.96 : Signature d'une convention avec l'Association «Jardin partagé Marcadet-Montcalm» mettant à sa disposition une parcelle de terrain située au 2 rue Montcalm Paris XVIIIème, pour un usage de jardin partagé.

Douchka MARKOVIC : Un nouveau jardin partagé verra le jour au 2, rue Montcalm. Nous proposons de signer une convention avec l'association Jardin partagé Marcadet-Montcalm. Elle se propose de gérer ce petit carré d'à peu près 100 m² sur le toit du gymnase adossé au square Raymond-Souplex.

L'association s'engage aussi à respecter la charte Main verte en matière de gestion écologique, d'animation et d'ouverture au public. Il y aura bien sûr une ouverture vers le

quartier. Elle va faire en sorte que ce lieu soit un lieu de partage, d'activités de jardinage, de détente et de moments festifs.

Je vous propose de voter cette autorisation de signature de convention pour un an avec l'association, renouvelable sur une période de six ans.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.96 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.97 : Square Pajol (18e)-programme et principe

d'aménagement.

Douchka MARKOVIC : Un nouvel espace vert de 1 000 m² environ va être créé dans la ZAC Pajol. Il sera situé entre l'IUT, une école primaire et une crèche, ce qui permettra à ces établissements-là d'avoir un peu plus de respiration.

La ZAC Pajol a été à la base industrielle et il y a maintenant beaucoup de réhabilitations au niveau d'un collège, d'une auberge de jeunesse, d'un centre sportif, d'une bibliothèque et de l'IUT. Le jardin viendra en complément, avec une aire de jeux pour les enfants, une pelouse et puis il sera extrêmement végétalisé puisque l'idée est d'avoir un peu un poumon vert dans cet espace.

Donc, je vous propose d'approuver le principe d'aménagement de ce square et son aménagement.

Pascal JULIEN : Comme ayant été un petit peu à la manœuvre pour cette délibération comme pour la précédente, l'aménagement a donné lieu dans les deux cas à des réunions de concertation. Ce ne sont pas des espaces aménagés d'autorité par le Maire, M. VAILLANT, ou son adjoint, moi-même. Il y a eu, à chaque fois, de nombreuses réunions et échanges. On a tenu compte de l'existence des écoles en face. Je suis très heureux de voir aboutir, dans cette mandature, le travail engagé dans la mandature précédente. Je remercie Mme MARKOVIC et M. DURAND.

Elisabeth BOYER : Certaines personnes ayant des animaux domestiques sont déçues. Elles trouvent tout à fait incompréhensible que sur le 18^{ème} aucun espace ne soit ouvert à la promenade des chiens tenus en laisse. Elles vivent cela comme une injustice.

Pascal JULIEN : La réflexion a commencé depuis quelque temps. En 2001, Yves CONTASSOT, adjoint au Maire de Paris, s'y était déjà penché. Faire entrer des chiens ou des animaux domestiques dans les espaces verts fréquentés par des enfants pose des problèmes. Cela n'est pas possible.

En revanche, l'idée d'aménager des parcs à chiens, comme on le voit, par exemple, dans d'autres villes d'Europe, est intéressante. Il faut trouver l'espace disponible qui doit être dans un environnement urbain sans trop de proximité. Comme ils aboient, par exemple, vous allez alors vers d'autres pétitions et vers un nombre de protestations beaucoup plus véhémentes que celles que vous avez pu avoir de nos amis qui ont des animaux.

Avoir un animal domestique à Paris nécessite de passer du temps pour le promener dans la rue, en étant propre, en ramassant bien ses déjections. L'habitude a été plutôt bien prise grâce à la Ville. Il est possible d'aller un petit peu plus loin dans des espaces plus accessibles, dans les bois environnants.

Vous soulignez un vrai problème mais il n'y a pas de réponses pour l'instant.

Eric LEJOINDRE : La disponibilité foncière à Paris est telle et qu'il est logique que la priorité soit donnée aux habitants. La cohabitation entre des chiens, même tenus en laisse, et des petits enfants dans les espaces verts n'est pas très rassurant.

Il arrive que gens viennent avec leurs chiens dans les espaces verts. Ce n'est pas dramatique mais ça ne permet pas une tranquillité totale pour les parents – et j'en suis – qui promènent leurs enfants. Le choix d'avoir un animal domestique entraîne un certain nombre de responsabilités et de contraintes pour permettre la multiplicité des usages.

Par ailleurs, il y a une présence animale non domestique dans les parcs de la Ville, en l'occurrence des rats dans le square et dans les parties communes de la cité Charles-Hermite. Nous en avons eu l'occasion, avec M. GONZALEZ et M. BROSSAT, d'en parler longuement avec les habitants. Des mesures sont à prendre et on travaille avec Paris Habitat sur cette question-là.

Nous avons réfléchi, avec Colombe BROSSEL, l'actuelle adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, à pouvoir introduire dans les espaces verts de la Ville une présence animale organisée par la Ville. Cela pourrait prendre la forme de microfermes pour amener aux habitants une cohabitation avec des animaux. Il ne s'agit pas forcément de chiens et de chats qui existent déjà chez les gens, mais d'autres que parfois les habitants du 18^{ème} n'ont pas l'occasion de croiser. Cette réflexion n'a rien à voir avec votre question mais j'en profite pour le dire.

La présence de la biodiversité, de l'animal dans la Ville est importante, sa cohabitation avec l'être humain aussi. J'assume qu'à ce stade, on n'ait pas trouvé de lieu pour faire ces parcs à chiens suffisamment éloignés des habitations pour ne pas entraîner de nuisances et qui n'impactent pas à la disponibilité en espace vert pour les êtres humains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.97 à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION : 18.2014.98 : Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy, 21, rue Fournier à Clichy-la-Garenne (92).

Douchka MARKOVIC : La direction générale de la Société de distribution de chaleur de Clichy souhaite exploiter une installation à combustion située à Clichy-la-Garenne. Des études d'impact sur l'air, le sol, l'eau, l'inondation, les nuisances sonores, la gestion des déchets et puis sur la biodiversité ont été effectuées sur un rayon de 3000 mètres. C'est pour cela que nous sommes concernés.

Les principaux dangers mis en évidence sont les explosions et les incendies, étant donné que le changement va être de passer du fuel à la biomasse et au gaz naturel. Pour essayer de maîtriser les risques au maximum, des mesures ont été prises par rapport à l'équipement de la chaufferie qui va être équipée de détecteurs de gaz, de ventilations, de parois coupe-feu, d'écrans thermiques et de détecteurs d'incendie. C'est une avancée pour l'écologie puisque le gaz naturel et la biomasse sont avantageux par rapport au fuel.

Je vous invite à émettre un avis favorable à cette demande.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.98/2014.DEVE.1028 à l'unanimité

DÉPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2014.99 : Constitution d'une Commission de Règlement Amiable pour l'examen des demandes d'Indemnisation dans le cadre du prolongement du tramway T3 Porte de la Chapelle à Porte d'Asnières

Félix BEPPO : La délibération porte sur la création d'une commission de règlement à l'amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises concernées par le prolongement de la ligne T3. Comme cela s'est fait pour le T3 dans sa partie sud et sa partie est jusqu'à porte de la Chapelle, il est proposé de reconduire cette commission. Toutes les entreprises directement concernées par le tracé, soit directement ou sur des voies adjacentes, pourront déposer des dossiers.

Pour votre information, sur le T3 sud et sur le T3 est, près de 255 dossiers ont été examinés. Dans 90 % des cas, le règlement à l'amiable a été proposé avec succès. Seulement 10 % des cas sont en train d'être réglés devant les tribunaux. Cette commission remplit bien son office et fonctionne donc très bien. Il est proposé de la prolonger dans le cadre du prolongement T3 de porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Elle sera présidée par un magistrat, Michel COURTIN, président honoraire du tribunal administratif. Il comportera un certain nombre de représentants, dont des représentants de la Ville de Paris (Olivia POLSKI, adjointe en charge du commerce, et Christophe NAJDOVSKI, adjoint en charge des déplacements), des représentants de la RATP, un certain nombre de structures avec voix consultatives (dont l'URSSAF, la RIVP, Paris habitat) et puis deux observatoires (la médiatrice de la Ville de Paris et le médiateur de la RATP).

Toutes les propositions de règlement à l'amiable feront l'objet d'une convention de transaction. Toutes ces conventions de transaction seront présentées au Conseil de Paris en vue d'une délibération qui l'engagera, bien évidemment.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.99/2014.DDEEES.1014 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2014.100 : Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs

parisiens. Marché de travaux (13 lots). Modalités de passation.

Félix BEPPO : Cette délibération propose le renouvellement de douze marchés de travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs parisiens et un certain nombre de travaux annexes (plus de 24 millions m²) qui arrivent à échéance fin 2014 et gérés par la DVD, la direction de la voirie. Ces travaux concernent les remises en état ponctuelles des revêtements, les poses et déposes de mobiliers urbains, les réflexions de trottoirs et de chaussées ainsi que les réfections des cours d'établissements scolaires parisiens.

Ces nouveaux marchés seront lancés en 2014 pour un début d'effet en 2015. On passera à 13 lots : les lots 1 à 11 concerneront les trottoirs et les chaussées ; les lots 11 à 13, les asphaltes des cours d'écoles de la Ville de Paris et en particulier du 18^{ème} arrondissement.

Leurs montants varient de 30 M€ à 130 M€. En fonction de la nature des réparations, les marchés ne doivent pas être bloquants dans l'incapacité d'intervenir en urgence sur un certain nombre de réfections d'urgence, notamment lorsqu'il s'agit de problème de sécurité sur les chaussées.

Comme pour tous les marchés de la Ville, des critères de développement durable ont été intégrés dans l'appréciation des différentes offres, tant sur les matériaux, sur les procédés utilisés par les différentes entreprises et sur la prise en compte que chacune d'elles respectera les politiques de la Ville en matière de réduction de bruits, des odeurs et de la gêne occasionnée aux riverains, et bien évidemment sur les efforts d'insertion sociale pour embaucher des personnes en difficulté dans les arrondissements parisiens.

Si ces marchés conduisaient la commission d'appel d'offres à les déclarer infructueux, on passerait donc à la procédure de marché négocié automatiquement, comme on le fait à chaque fois.

Il vous est proposé de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.100/2014.DVD.1051 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2014.101: ZAC Moskowa (18e) - Régularisations foncières.

Michel NEYRENEUF : Quelques parcelles de la ZAC appartiennent toujours à la SEMAVIP dans lesquelles il y a des objets de voirie. Il s'agit de régulariser la situation foncière et de faire qu'elles reviennent à la Ville de Paris à titre gratuit.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.101/2014.DU.1039 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.102 : GPRU Pouchet (17e) et Montmartre-Clignancourt

(18e) - Modification de l'avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

Michel NEYRENEUF : La convention correspondante comportait des erreurs sur les chiffres. Ils ont été rectifiés à la main. La présente délibération a pour but de confirmer que ces chiffres marqués à la main soient bons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.102/2014.DU.1041 à l'unanimité

ARCHITECTURE

DELIBERATION : 18.2014.103: Espace Jeunes Charles Hermite (18e)-Marché de travaux-Indemnisation d'une entreprise

Michel NEYRENEUF : Suite à des pénalités de retard importantes, la société TRD devait dédommager la Ville. Par contre, elle avait réclamé une indemnisation pour un certain nombre de travaux supplémentaires demandés. La Ville et l'entreprise se sont mises d'accord et finalement, la Ville va indemniser TRD pour un montant de 44 893 €, ce qui fait la balance entre d'un côté les pénalités de retard et de l'autre côté les indemnités demandées par l'entreprise.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.103/2014.DPA.1021 à l'unanimité

VŒUX

DELIBERATION: 18.2014. :Vœu présenté par le groupe PCF-FDG à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relatif à la situation de l'hôpital Bichat

Gérald BRIANT : La fusion annoncée des hôpitaux Bichat et Beaujon suscitent une grande inquiétude, tant parmi les habitants du 18^{ème} arrondissement que parmi les personnels. Les élus du groupe communiste - Front de gauche se battent à leur côté depuis des mois afin de s'assurer que cette restructuration n'entraînerait pas une baisse de qualité de l'offre de soins pour les quelques 85 000 patients annuels du service des urgences de l'hôpital Bichat. Si la mise aux normes de ce dernier ne peut passer que par une reconstruction, celle-ci doit prendre en compte la totalité du nombre de lits concernés, soit 1 400. Or, le projet de fusion prévoit actuellement environ 1 000 lits.

Après la perte du service des urgences de l'hôtel-Dieu l'an dernier, les Parisiens sont inquiets de subir une nouvelle entrave à l'accès à la santé. Ces inquiétudes sont légitimes et méritent d'être prises en compte. Nous demandons au Maire du 18^{ème} d'organiser ou de permettre l'organisation d'une réunion publique d'information et de concertation avec toutes les parties concernées : les habitants, les promoteurs du projet de l'Hôpital nord et les personnels de l'AP-HP.

Nous ferons preuve de vigilance afin que les habitants du 18^{ème} puissent être écoutés et associés à ce projet car notre santé ne peut être bradée.

Eric LEJOINDRE : En l'absence de Mme DEMANGEL, je vais donner des éléments de réponse qui me permettront de vous proposer de retirer ce vœu puisqu'il sera satisfait.

L'avenir de l'hôpital Bichat et la garantie pour les habitants du 18^{ème} d'un service public de qualité sont un engagement et une préoccupation forte de l'équipe municipale que je préside. Dans le programme que nous avons écrit, cet élément a été indiqué, notamment que les travaux de restructuration soient réalisés à Bichat rapidement et indépendamment de l'avenir du projet du grand Hôpital nord qui doit être pour nous, pour peu qu'il soit localisé dans le 18^{ème} ou à proximité immédiate, un élément d'espoir pour permettre aux habitants de nos quartiers du nord-est parisien d'avoir accès à un service de meilleure qualité.

La Maire de Paris, dans son rendez-vous avec Martin HIRSCH, a évoqué ces questions. De la même façon, elle lui a redit son souhait de maintenir l'offre de soins sur Paris et lui a demandé d'associer l'ensemble des acteurs, la Ville mais aussi la Mairie du 18^{ème}, les usagers et les personnels de Bichat, à chaque étape des choix opérés.

L'ARS et l'AP-HP ont été chargées d'étudier des sites possibles pour créer cet hôpital. Leur rapport devrait être rendu dans les prochaines semaines. Il me semble indispensable que l'AP-

HP puisse organiser, en présence si possible de Martin HIRSCH, une réunion publique d'information à la Mairie du 18^{ème} ou à proximité de Bichat, dès la publication de ce rapport à la rentrée, pour dire les pistes sur lesquelles l'AP-HP travaille, l'avenir du site de Bichat et rassurer les habitants, les usagers et les personnes qui travaillent à l'hôpital.

Je m'engage à écrire en ce sens à Martin HIRSCH pour lui demander la tenue de cette réunion. Nous saurons faire preuve de persuasion. Si c'est un projet qui va dans le sens de l'intérêt général, il aura à cœur d'aller le soutenir devant nous-mêmes, les habitants et les usagers, aussi bien du 18^{ème} qu'au-delà du nord-est parisien.

Loïc LORENZINI : Les élus écologistes seront très vigilants à la situation des services publics et plus précisément des services au public dans l'Arrondissement. Concernant le sujet de l'hôpital Bichat, la concentration des moyens sur des plateaux techniques ne va pas favoriser la qualité de l'offre de soins et résoudre la question des urgences. Cette dernière est avant tout celle de l'accès aux soins de premier recours. Malheureusement, on a du mal à y répondre. C'est pourtant la porte d'entrée des parcours de santé et des parcours de soins des patients et des habitants.

Il est important de pouvoir travailler sur des outils d'animation qui mettent en lien l'hôpital et la médecine de ville. Plusieurs politiques publiques portent ce sujet de la territorialisation de l'offre de soins. Cela a commencé par la Politique de la Ville puisqu'elle ne s'occupe pas que des jeunes mais des jeunes et de leur santé.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel d'optimiser les ressources présentes sur le 18^{ème}. En matière de soins, il faut bien aussi avoir à l'idée que la désertification médicale ne touche pas que les zones rurales et les quartiers difficiles. En raison du prix du foncier, à l'avenir, Paris, dans certains arrondissements, pourrait avoir un souci de pénurie d'offres de médecins et de soins de proximité.

J'invite l'assemblée à prendre en compte cette question et d'imaginer comment densifier, favoriser l'offre de soins dans l'avenir pour notre Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : La question de la politique de santé est essentielle. Je demanderai à Mme DEMANGEL, à la rentrée au mois de janvier, de faire un point sur l'ensemble des questions et notamment sur les maisons de santé et de tous les sujets qui permettent d'identifier la présence médicale à Paris.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, j'aimerais connaître votre position sur le fond et les engagements que vous comptez prendre sur l'avenir de l'hôpital Bichat.

M. VAILLANT va s'exprimer, j'en suis heureux, puisqu'il est aussi parlementaire. De ce fait, il a une voix à faire porter au niveau du plus haut sommet de l'Etat et vis-à-vis notamment de la ministre de la Santé.

Eric LEJOINDRE : Les engagements que j'ai pris sur Bichat ont été publiés de façon assez dense dans le projet présenté aux électeurs du 18^{ème}. Je vous invite à vous y référer. La Maire de Paris elle-même est intervenue auprès de Martin HIRSCH puisque ce sujet dépasse le 18^{ème}. L'important est l'offre de soins à destination des habitants du 18^{ème}.

J'ai rencontré M. JOMIER qui est l'adjoint à la Maire de Paris en charge de ces questions. Nous avons eu une discussion tout à fait positive qui vise à mettre en œuvre les engagements que l'on a pris, à la fois sur Bichat et sur l'offre de soins dans le 18^{ème}.

On verra bien les propositions faites par l'AP-HP. J'ai un certain nombre d'éléments qui me permettent de penser que nous ne devrions pas forcément être déçus mais c'est à l'AP-HP et à l'ARS de présenter leur projet le moment venu. Je n'en ai pas les conclusions.

Daniel VAILLANT : Le député que je suis, élu dans le 18^{ème} et dans le 19^{ème} arrondissements, l'ancien Maire aussi, est depuis une dizaine d'années sensible à cette question. L'hôpital Bichat, tel qu'il est, serait condamné, d'où la demande que nous avons formulée dans notre Conseil dans la précédente mandature. La priorité est d'affecter la centaine de millions nécessaire à sa consolidation, à sa réfection, à sa mise aux normes. Tout conservatisme de dire que l'on va garder Bichat tel qu'il est est une impasse qui ferait peser lourd aux populations, aux réponses sanitaires indispensables.

Je me réjouis que le président de la République se soit exprimé de manière extrêmement nette. Nous avons besoin, au nord parisien, d'un grand hôpital moderne, un hôpital du XXI^{ème} siècle. Il faut d'ailleurs y mêler la question des plateaux.

Des études sont engagées. J'avais eu l'occasion de rencontrer ceux qui en étaient chargés. Ils livreront leur rapport très bientôt. La dimension universitaire doit être prise en compte. J'ai reçu le président de l'université qui souhaite cela.

Il reste la question de la localisation de ce grand hôpital. Beaujon existe mais n'est pas en état d'assumer sa responsabilité pour le futur ; Bichat, je n'y reviens pas. J'avais entendu parler de Saint-Ouen, de porte Pouchet. On a entendu à peu près tout et son contraire. Il faut attendre que le rapport soit livré et à partir de là, il y aura peut-être des options, des solutions alternatives.

Nous avons beaucoup changé depuis dix ans sur le sujet. Il faut se méfier. Il y a eu plusieurs options et aucune ne s'est vérifiée. Toutefois, le président de la République s'est engagé. Donc, l'assistance publique, avec l'ARS, va développer ce grand projet parisien et même métropolitain. Une enquête publique doit être menée. Les personnels de l'assistance publique doivent être directement concernés. Ils doivent être assurés par les travaux d'urgence. Je n'en dirais pas plus à ce stade.

Un débat est demandé. L'information n'a pas pu être donnée parce qu'il y avait des attermoissements. J'ai eu des projets totalement contradictoires durant dix ans. Comme Maire à

l'époque, je n'allais pas organiser des réunions alors que les autorités publiques, le pouvoir public, l'Etat, l'AP-HP n'avaient pas arrêté de décision.

Je suis heureux que le calendrier permette d'avoir, à la rentrée, une grande réunion avec si possible le directeur de l'AP-HP, en espérant que l'on en sache plus d'ici là. Néanmoins, il faut d'ores et déjà obtenir les travaux de confortation de Bichat.

Gérald BRIANT : Vu que vous avez répondu à notre vœu, il tombe de lui-même. Vous pouvez bien sûr compter sur la vigilance des élus communistes et Front de gauche pour ne pas lâcher l'affaire sur cette histoire.

Le vœu est retiré

DELIBERATION: 18.2014. : Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement et Mme la Maire de Paris relatif aux dégradations de Vélib' dans les quartiers Chapelle – Marx-Dormoy et Charles-Hermite-Evangile

Pierre LISCIA : D'abord je voudrais partager avec vous un petit plaisir que j'ai régulièrement. A l'approche des beaux jours, j'ai, comme beaucoup de Parisiens, le plaisir de me rendre au travail en vélo, grâce au dispositif de vélo en libre-échange, Vélib'.

M. le Maire, je souhaite vous interpellier sur la situation des stations Vélib' de certains quartiers du 18^{ème}, notamment de l'est du 18^{ème} et plus particulièrement, des quartiers Chapelle – Marx-Dormoy et Charles-Hermite-Evangile. J'ai été sollicité à plusieurs reprises sur les dégradations importantes, voire systématiques de ces stations-là. A l'approche des beaux jours et surtout pendant les vacances scolaires, les actes délictueux augmentent.

Les détériorations de ces bornes Vélib' entraînent leur fermeture et donc l'inaccessibilité du service pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines pour beaucoup d'habitants du 18^{ème} arrondissement pour qui le Vélib' est devenu un mode de transport à part entière et rentré dans les habitudes quotidiennes.

L'ensemble du quartier Chapelle – Marx-Dormoy compte quinze stations entre le Bouloire de la Chapelle au sud, la rue d'Aubervilliers et toute la rue Marx-Dormoy, la rue de la Chapelle. Aujourd'hui, mercredi 11 juin, le 55, Pajol ; le 53, rue du Département ; le 70, rue de la Chapelle ; le 29, boulevard Ney ; le 45, rue Charles-Hermite sont hors services. Il n'y a ni vélo ni point d'attache, sans compter toutes les autres bornes Vélib' accessibles mais sur lesquelles beaucoup de vélos et beaucoup de points d'attache sont dégradés.

La situation ne peut pas perdurer, d'autant qu'elle coûte cher à la collectivité, le coût total des dégradations en 2013 s'est élevé à 5,2 millions d'euros, à raison de 650 € par Vélib'. C'est une somme importante pour nos finances publiques.

Je présente ainsi le vœu : « Le Maire du 18^{ème} arrondissement informe les habitants des mesures qu'il compte mettre en œuvre, en concertation avec la préfecture de police, pour mettre un terme à ces dégradations. » Je vous laisse évidemment juger de la pertinence des mesures à mettre en œuvre mais on peut, par exemple, envisager des mesures de vidéo-protection, des alarmes, des systèmes d'alerte, etc.

« Le Maire du 18^{ème} arrondissement rappelle le nombre d'interpellations en flagrant délit dans l'Arrondissement et notamment dans les quartiers Chapelle - Marx-Dormoy et Charles-Hermite - Evangile et les mesures préventives et répressives qui ont été décidées. » Je fais allusion bien sûr aux deux jours de réparation pénale dans les ateliers de Decaux mis en place il y a quelques mois pour sanctionner notamment les délinquants mineurs. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce vœu qui ressemble d'ailleurs beaucoup à un vœu que nous avons voté à l'unanimité sous la précédente mandature à l'initiative notamment de M. JULIEN. C'est une situation que l'on connaît bien, qui touche un peu plus largement que le 18^{ème} mais très circonscrit au nord-est parisien et à la proche banlieue, en l'occurrence les villes de Pantin, Aubervilliers et Saint-Ouen, le reste du réseau Vélib' étant épargné par ce type de phénomène.

Le commissariat du 18^{ème} – sans doute que Mme EL KHOMRI voudra en dire un mot – est très sollicité. Nous avons un certain nombre d'initiatives suite à un rendez-vous que j'ai exigé de Decaux puisque la solution de fermer simplement les stations n'est pas opérante. C'est une solution qui avait été essayée, qui a donné des résultats et puis on voit bien que le phénomène perdure donc il faut en trouver d'autres.

Félix BEPPO : Bienvenue à M. LISCIA qui a repris une préoccupation à travers un vœu déjà présenté. Je me souviens de la fin de l'intervention de M. JULIEN au moment de ce vœu : « Si à la rentrée, ces problèmes ne sont pas réglés, je présenterai un vœu. » M. JULIEN a été devancé par vous M. LISCIA. J'espère que les réponses que je vais apporter vous satisferont ; on n'a pas attendu un deuxième vœu pour se préoccuper de ces questions.

D'abord quelques chiffres parce que, vous l'avez dit, vous êtes abonné Vélib' et Vélib' est un succès. Il y a près de 270 000 abonnés par an à Paris dont 6 % d'entre eux habitent le 18^{ème} (près de 15 500 abonnés). Nous sommes le troisième arrondissement le plus consommateur de Vélib' et sommes très attachés à ce service de déplacement qui a fait ses preuves.

62 stations sur tout le 18^{ème} arrondissement et, bien évidemment, celles que vous avez citées sont devenues problématiques pour nous, depuis le début certes, mais d'une manière très assurée depuis l'année dernière. Un certain nombre de choses et d'initiatives sont prises pour essayer d'endiguer le phénomène.

Depuis le début de cette année, près de 240 vélos ont été arrachés (80 % sont retrouvés). Donc le vandalisme est un fait, les moyens sont mobilisés tant par Decaux que par nous pour faire en sorte que ce service public de déplacement fonctionne bien.

Les secteurs que vous décrivez sont bien connus : le rond-point de la Chapelle, Charles-Hermite, tout le quartier du boulevard Ney, autour de la porte d'Aubervilliers notamment ; les chiffres que vous avez communiqués me semblent correspondre à ceux que j'ai sur le sujet.

Un protocole existe et qui existait chez Decaux que nous avons amélioré en fin d'année dernière pour décider de la fermeture de ces stations. Le vœu auquel je faisais allusion était bien la problématique qu'effectivement, beaucoup d'utilisateurs découvraient le matin où ils allaient utiliser ces Vélib' qu'ils étaient en panne sans que les informations n'aient été réalisées ni sur la borne, ni sur les applications Android que chacun pouvait avoir. Toutes ces choses ont été améliorées par Decaux et le protocole qui avait été décidé c'est qu'au-delà de sept vélos arrachés en une semaine, on pratiquait une fermeture provisoire pouvant aller de 48 heures au moins, en fonction de l'importance et des dégradations de la station.

80 % des dégradations, c'est quand on tente d'arracher le vélo. On peut partir avec le vélo mais on arrache la borne et elle est défectueuse. Et avant de la réparer, et j'ai envie de dire borne par borne, Decaux attend un laps de temps et pendant ce laps de temps, l'utilisateur comme vous le disiez peut se retrouver en difficulté.

Ce que nous avons mis en place fin d'année dernière pour améliorer ce protocole de Decaux, c'est d'abord que la Mairie du 18^{ème} soit systématiquement informée. Cela n'a été pas le cas. Aujourd'hui, nous sommes informés lorsque la société Decaux imagine de fermer.

Nous avons tenu à ce que, avec tous les moyens disponibles, on puisse informer l'utilisateur sur la réalité du fonctionnement de ces stations, qu'on envoie des courriers à l'ensemble des utilisateurs du 18^{ème} pour leur dire ce qui se passe sur les différentes stations et celles dont on parlait tout à l'heure.

Puis, avec l'aide de Mme EL KHOMRI sur la partie répression avec la police, nous avons intensifié notre présence de manière à saisir un certain nombre de casseurs, la police ayant remarqué que – ce qui ne nous a pas nécessairement toujours été corroboré par Decaux – pendant les périodes de vacances, il y avait une recrudescence de ces actes de vandalisme. Ces opérations ont permis de prendre un certain nombre de gens en flagrant délit.

On a mis en place l'opération « tu casses, tu ré pares » donc un certain nombre de mesures, de travaux d'intérêts généraux pour les casseurs et une quarantaine de jeunes l'année dernière (18^{ème}, 19^{ème} confondus) ont fait ces travaux d'intérêts généraux dans l'entreprise Decaux pour réparer ce qu'ils cassaient à travers ces actes de vandalisme.

Sur le volet prévention, un certain nombre d'interventions étaient faites dans les collèges du secteur considéré pour sensibiliser les collégiens à ce service public et à ce que nous mettions en place en termes de répression. Nous avons mobilisé les bailleurs de ces quartiers pour nous aider à retrouver les vélos qui se retrouvaient dans la nature. Des bailleurs nous ont fait remonter des informations sur les vélos qui pouvaient être retrouvés dans les cages d'escaliers, dans les caves, et on a pu récupérer ainsi un certain nombre de vélos vandalisés.

Nous avons reçu au début du mois dernier la société Decaux pour aller plus loin que ces mesures pour endiguer sérieusement l'affaire. Sur les stations dont on parlait, c'est d'une manière récurrente que ces vandalismes se font, avec pour chacune des stations près de 15 % en général des Vélib' hors d'état de service.

Des expériences ont été tentées à Saint-Ouen et à Aubervilliers. C'est simplement en bougeant le vélo d'une certaine manière que les vandales arrivent à le récupérer. Donc, on va mettre systématiquement sur ces stations un système permettant de ne pas le bouger de cette façon, qu'on ne puisse pas non seulement partir avec mais abîmer la borne.

Ces actes de vandalisme ne concernent pas que le 18^{ème} arrondissement mais beaucoup d'arrondissements à Paris, en particulier les arrondissements limitrophes, et nous avons demandé de lancer l'expérimentation de ce système anti-vandalisme. Le Maire a obtenu de Christophe NAJDOVSKI que nous soyons, le 18^{ème}, l'arrondissement qui dans les semaines et les mois à venir expérimenterons ce système pour permettre d'endiguer ce problème que nous connaissons d'une manière très certaine dans le secteur évoqué tout à l'heure.

Eric LEJOINDRE : Donc il y a plusieurs niveaux de réponse, M. BEPPO l'a dit. Il y a la réponse de prévention, il y a la réponse « tu casses, tu ré pares » et il y a maintenant l'expérimentation qui a eu lieu dans certaines communes de banlieue d'un dispositif technique qui permet de limiter la capacité de retirer les vélos, que j'ai souhaité voir expérimenté dans le 18^{ème}. J'attends le retour de Christophe NAJDOVSKI, l'adjoint au Maire de Paris en charge des déplacements dont je ne doute pas qu'il sera positif. Il s'agit tout simplement de placer un potelet à l'arrière du Vélib' qui empêche de pousser la roue de gauche à droite, ce qui est la modalité de retrait du Vélib'. Le seul élément de surprise que j'avais, c'est que Decaux ne nous ait pas proposé cette solution avant mais j'espère que nous l'aurons et ça devrait permettre de réduire encore le nombre de Vélib' volés.

Pascal JULIEN : Sur la forme, ce vœu illustre exactement ce que je racontais puisqu'il est un copié-collé de celui que j'avais déposé ici au mois de novembre 2013, qui avait été adopté à l'unanimité. Certes, il y a eu un certain renouvellement au sein du groupe UMP mais pas complètement donc j'imagine que vous travaillez dans la joie, la bonne humeur et la coordination et que les anciens vous ont certainement informés de ce vœu qu'ils avaient eux-mêmes adopté et qui reprend mot pour mot, en oubliant toutefois quelque chose que je signalais en plus, qui est que certains usagers tardaient tellement à trouver une borne pour accrocher leur vélo – moi-même j'ai été parfois conduit jusque dans le 19^{ème} arrondissement pour trouver une borne Vélib' – rentrant dans le quartier Chapelle que pendant ce temps, leurs compteurs tournent et qu'ils sont pénalisés au plan financier. J'avais un alinéa qui signalait cela, vous avez oublié de le recopier.

Je suis très démocrate comme le Maire et je comprends que le service de la démocratie locale ait toléré votre vœu puisque l'article 18 de notre règlement intérieur justifierait qu'il n'ait pas été présenté dans la mesure où il est identique sur le fond, et presque sur la forme par moment, à celui qui avait été déposé il y a de cela cinq ou six mois.

Vous parlez de courtoisie, la moindre des courtoisies aurait été de mentionner qu'un vœu avait déjà été déposé ici. Il arrive que les choses reviennent et, dans les attendus, on signale que la question a déjà été traitée. Ça s'appelle la courtoisie et la politesse.

Sur le fond maintenant, le premier vœu avait eu une certaine efficacité. Dominique LAMY, à l'époque, avait rencontré la Ville de Paris, les services de police. Il y avait eu une amélioration incontestable et puis une rechute. Cette irrégularité d'ailleurs est exaspérante puisqu'on croit que c'est rétabli, alors un jour on revient dans son quartier en Vélib' et puis on n'arrive plus à le garer parce que les sept stations du quartier sont toutes fermées.

Maintenant moi je suis satisfait de la réponse technique puisqu'on travaille aussi bien sur la répression que j'avais appelée de mes vœux aussi, j'avais demandé qu'on fasse du flagrant délit parce que c'était la seule bonne solution. On travaille sur les questions d'éducation et je sais que Mme EL KHOMRI va en dire un mot. Que techniquement, une solution a été trouvée ; cela ne se trouve pas du jour au lendemain. Ça prouve qu'on a travaillé ces derniers mois et on n'a pas attendu ce vœu pour être courant. S'il y a un flagrant délit, c'est bien celui dans lequel vous êtes pris de redéposer un vœu en ignorant que l'un avait déjà été déposé il y a de cela quelques mois.

Myriam EL KHOMRI : On l'a dit, le Vélib' est un formidable succès puisque c'est plus de 200 millions de location que nous avons passés au mois d'avril dernier sur Paris. Donc, c'est extrêmement important. Depuis deux ans, des actes de vandalisme plutôt localisés dans l'est parisien, à Pantin, à Aubervilliers, nous ont demandé de trouver d'autres mesures.

Les mesures, elles sont de plusieurs plans. Il y a des mesures techniques. M. BEPPO nous a parlé d'une nouvelle mesure mise en œuvre sur Aubervilliers et Pantin. Il y avait eu aussi durant l'été dernier quelques mesures techniques, notamment sur certaines parties qui se déplaçaient qui avaient permis de poser un peu les choses à un moment.

Nous avons fait également un travail avec le commissariat du 18^{ème} où justement le plan 1 000 caméras, l'ensemble des caméras de voie publique, était ciblé sur les bornes Vélib' pour pouvoir faire des interpellations. Il y a eu beaucoup d'interpellations, en effet, de jeunes entre 16 et 18 ans, parfois même un peu plus jeunes.

Je ne pourrais pas vous donner les chiffres s'agissant du 18^{ème} aujourd'hui. Je n'ai plus cette délégation dans le 18^{ème} arrondissement mais je sais que, jusqu'à début mars, on était à environ cinq interpellations, de janvier à début mars, sur des jeunes du secteur Chapelle.

Il y a la prévention. Deux projets extrêmement intéressants que nous allons développer à Paris 18^{ème} et 19^{ème} sont mis en place à Pantin et à Aubervilliers, intervention entre la société Decaux et la mission de prévention et communication du commissariat dans les classes notamment de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} sur la question du vandalisme.

Il y a ce que nous allons faire cet été dans le cadre du dispositif Ville - vie - vacances en lien avec la préfecture de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris où la société Decaux va participer pendant toutes les vacances scolaires, les deux mois d'été. Nous avons des bus positionnés dans les différentes mairies d'arrondissement. Il y en a un qui part du 18^{ème} et qui permet d'accompagner 50 à 70 jeunes du 18^{ème} sur la base de loisirs où il y a des activités avec les services de police, avec les inspecteurs de sécurité.

Puis il y a un an et demi, je n'étais pas satisfaite de la réponse pénale puisque depuis 4-5 ans, des rappels à la loi faits devant le délégué du procureur intervenaient un an, un an et demi après l'infraction. Pour ma part, en matière de répression, je pense que s'agissant de mineurs, notamment quand c'est le premier acte de délinquance, il faut absolument qu'il y ait une réponse qui ait un sens éducatif, donc qu'il y ait une relation entre l'infraction et la réponse pénale donnée et puis le délai qui me paraît important, dans la vie d'un mineur, un an et demi, c'est extrêmement tard.

A travers cette idée, j'avais rencontré la société Decaux, le procureur de la République, la protection judiciaire de la jeunesse et nous avons signé cette convention de réparation pénale en janvier dernier qui vise clairement, un à ne pas engorger le bureau des juges pour enfant. Donc c'est décidé par le procureur qui propose un stage de réparation pénale parce qu'il faut que ces jeunes comprennent que le Vélib', le mobilier urbain ou les squares sont des biens de tous et que ce n'est pas parce que c'est un service public que ça n'appartient à personne, que ces biens sont par l'argent des impôts, l'argent de leurs parents et que donc, il nous semblait important qu'ils puissent avoir cette obligation de passer deux jours à réparer des vélos avec les agents Decaux dans les deux ateliers institués dans le 13^{ème} et le 12^{ème} arrondissements. C'est ce que nous avons fait depuis janvier dernier.

Nous avons eu, en 2013, 44 jeunes qui ont fait ces stages, majoritairement 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements et un peu aussi maintenant de la zone de sécurité prioritaire du 20^{ème}. Début avril, on était à une trentaine de jeunes supplémentaires. Actuellement, il y a environ 30 à 40 réquisitions en attente de convocation devant le délégué du procureur. C'est rare qu'on parle de prévention de la récidive et en l'occurrence, c'est important, on avait ciblé les 16-18 ans pour ces stages. Finalement, c'est de 14 jusqu'à 18 ans. Ce sont des primo-délinquants mineurs qui ont deux jours pendant les vacances scolaires puisque la plupart sont scolarisés, doivent aller passer deux jours.

L'analyse qu'on a sur les jeunes qui ont effectué ces stages – 70 à ce jour – nous n'avons pas de récidive mais c'est une petite cohorte... Pour les avoir rencontrés, pour avoir rencontré les agents Decaux, cela les responsabilise énormément. On est sur un délai de deux mois après l'interpellation. Pour les habitants qui ne croient parfois plus à ces questions, c'est important de leur dire que ceux qui ont dégradé à proximité de chez eux vont aller réparer pendant deux jours. C'est compliqué d'aller réparer des vélos et, de ce point de vue, je pense que c'est aussi un élément important.

Je ne peux vous donner le nombre d'interpellations mises en place par le commissaire, en tout cas, le plan 1 000 caméras y participe justement. Les cinq sur le début 2014 avaient été faits par ce moyen et que nous avons une vigilance pendant les vacances scolaires où le commissaire du 18^{ème} met un accent supplémentaire sur le sujet.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On ne va pas revenir sur le fond même si je dois dire mon accord avec Mme EL KHOMRI sur la question des travaux d'intérêt général qui évidemment sont une solution parce que cela permet de faire de la pédagogie et la réparation est toujours très utile pour ceux qui ont commis un acte de délinquance. Là-dessus, nous sommes sur la même longueur d'onde ; il faut développer ce genre de travaux d'intérêt général à d'autres formes de dégradations et de délinquance.

Je voudrais tout de même, comme président du groupe d'opposition, vous dire deux petites choses calmement et sereinement. L'opposition fait son travail et qu'à chaque fois qu'elle intervient sur des délibérations ou sur des vœux, elle n'entend pas recevoir de leçons de la majorité et en particulier de M. JULIEN et certainement pas sur ce ton.

Une opposition dans une démocratie se respecte. Nous sommes peut-être minoritaires mais la démocratie, elle fonctionne sur deux jambes. Si l'opposition n'est pas respectée, la majorité devient extrêmement dure et hégémonique. Le pluralisme doit être respecté et qu'il n'est pas facile d'être dans l'opposition car nous n'avons pas les moyens de fonctionnement d'une mairie, nous n'avons ni de collaborateurs, ni d'administration derrière ; nous n'avons que nos moyens personnels et notre volonté pour travailler. Je crois que, dans une démocratie, cela se respecte. M. VAILLANT, longtemps élu d'opposition, et qui a gagné la Mairie du 18^{ème} en 1995, comprend ce que je veux dire et que ça n'a pas été la même chose que de travailler dans une majorité et dans une opposition.

Deuxièmement, je vais être très vigilant sur cette orientation. Je respecte le Maire que vous êtes M. LEJOINDRE. C'est vous qui devez effectivement conduire les débats. Vous devez le faire, donner la parole, vous êtes maître de l'ordre du jour et je le respecte. Je ne donne de leçons à personne et je n'entends en recevoir non plus de personne et donc, d'entendre à chaque fois que l'opposition s'exprime « ce débat a déjà eu lieu », comme si les sujets ne devaient pas revenir. S'il y a des dégradations encore de Vélib', il faut bien qu'on en parle.

On va parler tout à l'heure de Château-Rouge. Alors parce qu'on aurait évoqué au dernier Conseil d'arrondissement ou il y a plusieurs années les problèmes de Château-Rouge, on ne devrait plus les évoquer ? Ou alors, ce n'est pas le lieu. Soit ça a déjà eu lieu, soit ce n'est pas le lieu. Cette enceinte est une enceinte démocratique dans laquelle les débats doivent avoir lieu parce que la mission que nous a assignée les habitants du 18^{ème}, c'est de défendre un certain nombre d'idées et de convictions et de valeurs. Chacun doit le faire dans le respect des différences d'opinions sur certains points.

Je respecte un certain nombre de positions qui sont les vôtres, même toutes, même quand je ne suis pas d'accord. C'est normal, c'est la démocratie mais j'entends que lorsque les uns et les autres membres du groupe d'opposition s'expriment, qu'ils soient respectés.

M. LISCIA vient d'être élu au Conseil d'arrondissement. Il est jeune (25 ans je crois). Alors, il s'exprime, il s'intéresse à ce sujet, il a voulu faire un vœu. Ce vœu reprend forcément la même idée puisque c'est le même sujet qui est traité. Parce que M. JULIEN l'aurait traité il y a quelques mois, il faudrait qu'on s'interdise de le remettre dans le débat alors que des habitants nous le demandent, alors que M. LISCIA les a rencontrés et qu'ils lui ont demandé

de porter cela en Conseil d'arrondissement. Je trouve qu'il a eu raison et que je suis très fier qu'il ait déposé ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je ne veux pas revenir et je vous demande de ne pas revenir systématiquement, ça fait deux fois dans ce Conseil d'arrondissement que vous parlez de la façon dont l'opposition est traitée. Je le dis assez simplement que l'opposition à la mairie du 17^{ème}, à la mairie du 5^{ème} ou à la mairie du 7^{ème}, qui est peu nombreuse, ou à la mairie du 16^{ème} ou même à la mairie du 15^{ème}, qui comporte pourtant une personnalité importante pour Paris, rêverait d'être traitée aussi libéralement que vous l'êtes ici dans le 18^{ème}.

Vous dites ne pas donner de leçons, peut-être pourriez-vous en donner à un certain nombre d'autres maires. Moi, je le dis et je ne changerai pas, j'ai comme mon prédécesseur ce souhait que le Conseil soit un lieu où l'on puisse débattre et où chaque élu ait sa place.

J'ai moi-même décidé, dans les nominations faites au précédent Conseil, de laisser une place à l'opposition qui n'existe pas dans les autres arrondissements. Je crois, sur ce sujet qui devient maintenant récurrent, plusieurs fois dans le même Conseil d'arrondissement, pour reprendre et redire les mêmes choses, qu'à un moment, il va falloir savoir aussi le clore parce que les débats, pour qu'ils aient du sens, ils doivent être clos à un moment. Donc, je le dis, je maintiens cette façon libérale de travailler.

Le règlement intérieur que vous aviez voté, puisqu'il avait été voté à l'unanimité lors de la précédente mandature, ne prévoit qu'une intervention par sensibilité politique au moment des vœux. J'ai laissé plusieurs interventions de votre sensibilité, longues...

Il n'y a pas de compteur devant moi. Dans un certain nombre d'autres conseils, et si des leçons devaient être données, je pense que vous pourriez les donner à un certain nombre de vos amis du groupe UMP dans un certain nombre de mairies d'arrondissement ; je pourrais venir avec les témoignages des élus de ma sensibilité dans ces arrondissements-là et croyez-moi, si je me mettais à faire comme eux font, vous seriez surpris notamment de constater à quel point nous voulons ici avoir un débat serein, comme vous le disiez vous-même, qui ne relève pas du théâtre mais de la réalité.

Il y a très peu d'endroits en France je crois, en tout cas il y a très peu d'endroits à Paris, où l'espace laissé à l'opposition soit aussi importante et c'est le cas dans aucune des mairies dirigée par un élu de votre sensibilité ; peut-être que nous pourrions progresser encore à mesure que d'autres progresseront et ils ont du chemin à faire pour en arriver à ce qui se passe dans le 18^{ème}. Par exemple, vous êtes membre de conseil d'école, il n'y a pas un seul arrondissement de droite où l'opposition soit membre des conseils d'école et je suis très fier que nous l'ayons fait. Il n'y a pas d'élu membre de la commission Logement dans le 18^{ème} mais les élus y sont tous invités et vous l'êtes systématiquement. Vraiment, les leçons je m'en passe et je pense pour le coup vraiment pas les mériter.

Pour le reste, un certain nombre d'éléments ont été apportés en réponse à ce vœu qui demandait que le Maire du 18^{ème}, ou son adjoint, donne des informations sur les mesures

mises en œuvre en concertation avec la préfecture, des éléments sur les mesures préventives et répressives décidées. Je demande à M. LISCIA s'il souhaite maintenir son vœu, auquel cas j'appellerais à voter contre, ou si les éléments d'informations qu'il a souhaités et qui ont été donnés le conduisent à le retirer.

Pierre LISCIA : Entre deux salves de tirs majorité / opposition, opposition / majorité, je voulais remercier les interventions de M. BEPPO et de Mme EL KHOMRI puisqu'effectivement, les questions que j'avais posées, les interrogations que les habitants ont portées à ma connaissance ont été toutes satisfaites.

C'est vrai que toute la zone, ce n'est pas concentré uniquement au 18^{ème} arrondissement mais à une partie plus large qui englobe aussi le 19^{ème}. Mais quand on regarde à l'échelle de tout Paris, la seule zone grisée où beaucoup de stations sont hors services, c'est cette partie-là et le quartier Chapelle notamment. J'appelle ça d'ailleurs le triangle des Bermudes du Vélib'. Donc, je suis absolument satisfait et j'attends avec impatience de voir les résultats du niveau dispositif de protection antivol que vous avez présenté M. le Maire, en espérant de tout mon cœur avec mes collègues que le problème soit en partie résolu.

Je n'ai malheureusement pas eu connaissance du vœu déposé par M. JULIEN les mois précédents. Je n'étais pas de fait élu dans cette Assemblée. Peut-être aurais-je dû avoir la présence d'esprit de regarder l'intégralité de tous les vœux déposés dans cette Assemblée depuis mon année de naissance (1989). M. JULIEN parlait de courtoisie. Si je l'ai blessé, je tiens à lui présenter mes plus plates excuses. Ce n'était pas du tout mon intention première.

Le vœu a eu l'utilité d'informer les élus de cette Assemblée et les habitants. Moi-même je n'étais pas informé des mesures que vous aviez décidées. Je suis ravi de savoir que je vais pouvoir m'entendre avec M. JULIEN au cours de cette mandature. Tant sur le fond que sur la forme, je suis complètement d'accord avec lui donc je suis satisfait. J'espère que nous pourrions avoir des débats apaisés et sereins pour coller au plus près des préoccupations des habitants du 18^{ème}. Je retire mon vœu.

Le vœu est retiré

DELIBERATION : 18.2014.104 : Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relatif au stationnement des deux-roues motorisés

Pierre-Yves BOURNAZEL : 83 000 parisiens sont aujourd'hui propriétaires d'un deux-roues motorisé. 150 000 deux-roues motorisés entrent chaque jour dans Paris, soit deux fois plus qu'il y a dix ans.

C'est un problème récurrent qui monte en puissance. Tous les arrondissements de Paris sont concernés. C'est l'anarchie. Les plaintes viennent des piétons qui ont du mal à circuler sur certains trottoirs puisque les deux-roues motorisés sont garés de manière anarchique. Des

conducteurs de deux-roues motorisés aimeraient pouvoir se garer de manière convenable sans gêner le reste de la circulation, notamment celle des piétons, le piéton étant le plus vulnérable sur la chaussée.

Notre vœu est très simple. Il souhaite demander au Maire de Paris de créer d'ici 2020, sur la mandature, 50 000 places supplémentaires pour les deux-roues motorisés afin de lutter contre l'anarchie et permettre à chaque parisien, quel que soit son mode de transport (deux-roues motorisés, voiture, vélo) ainsi qu'aux piétons de pouvoir vivre tranquillement dans la Ville, en toute sécurité et sans gêner les autres parisiens.

Eric LEJOINDRE : C'est un vœu qui concerne de fait tout Paris mais M. BEPPO va vous donner des éléments de réponse qui concernent plus particulièrement notre Arrondissement. J'imagine que nous aurons l'occasion d'y revenir au Conseil de Paris.

Félix BEPPO : Le vœu de M. BOURNAZEL nous oblige à nous reposer la question de la politique des déplacements, assumée depuis deux mandats, sur la Ville de Paris. Ce mandat favorise également les transports en commun et les modes doux. Les deux-roues peuvent être considérés comme un mode doux mais pas totalement au regard des phénomènes de pollution.

Je ne conteste pas du tout le chiffre de 83 000 deux-roues à Paris. Aujourd'hui, 45 000 places de deux-roues sont mises en œuvre par la Ville. Nous prévoyons, dans le cadre de la mandature qui commence, d'en mettre en place 20 000 supplémentaires, ce qui porterait à 65 000 les places de deux-roues.

M. BOURNAZEL propose de monter le nombre de places de deux-roues à 95 000 pour 83 000 parisiens qui seraient directement concernés. C'est une logique dans laquelle la Ville de Paris n'a pas voulu rentrer. En la matière, depuis deux mandats, nous nous apercevons qu'il y a deux inconvénients majeurs à cette politique.

D'abord, c'est inflationniste. Plus des places de deux-roues sont construites, plus il y a de l'utilisation.

Ensuite, nous devons procéder à l'arbitrage sur l'espace public. A un moment donné, nous devons trancher des priorités et prendre des décisions très claires sur la place réservée aux piétons. Dans le 18^{ème} arrondissement, notamment dans certains quartiers – je pense en particulier à Montmartre – c'est extrêmement difficile de pratiquer ces arbitrages entre la place laissée aux piétons et celle laissée aux deux-roues.

Les 20 000 que nous proposons aujourd'hui nous paraissent raisonnables. Nous demandons, lorsque nous renouvelons les concessions de parking sur l'ensemble de Paris, à ce que des places puissent être réservées pour les deux-roues, en plus d'un certain nombre de services pour leurs utilisateurs. Certes, il faut accueillir les deux-roues. Toutefois, nous essayons de le faire en toute intelligence et de vérifier que l'espace public ne soit pas dédié qu'aux deux-roues, avec les conflits d'usage que vous avez-vous-même signalés.

Nous sommes à peu près à 2 800 places de deux-roues motorisés sur le 18^{ème} arrondissement dont 1 600 ont été réalisées lors de la dernière mandature. Ainsi dans le 18^{ème}, nous prenons toute notre part à l'accueil des deux-roues. Cependant, il faut gérer l'espace public.

La délégation qui m'est confiée sur ces sujets-là depuis le mandat dernier montre à quel point ce n'est pas une question aussi facile à traiter que votre vœu le propose. Je propose de le rejeter parce que nous avons une politique cohérente sur l'accueil fait aux deux-roues. Il ne faut pas que ce soit l'espace public qui les accueille. Il faut que l'ensemble des concessionnaires et un certain nombre d'autres partenaires accueillent aussi ces deux-roues.

Eric LEJOINDRE : Notre politique cherche cet équilibre. Il faut accueillir les deux-roues motorisés en surface mais aussi en souterrain, que ce soit dans les parkings concessionnaires privés ou même dans les parkings particuliers. Il y a notamment dans le 18^{ème} beaucoup de logements, notamment des logements sociaux, dont les locataires ne disposent pas de voiture. Il y a donc de l'espace à mutualiser dans les parkings souterrains.

L'engagement pris par la Maire de Paris concerne 20 000 places supplémentaires pour tout Paris. Nous verrons combien le 18^{ème} en prendra mais nous sommes bien dans cette notion d'équilibre. Il faut des places pour les deux-roues mais il faut en conserver pour les voitures, pour la circulation piétonne, pour les circulations douces. C'est cet équilibre-là qu'il faut trouver. Voilà pourquoi j'appelle, s'il est maintenu, à rejeter ce vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je le maintiens et nous le déposerons au Conseil de Paris. J'entends les arguments de M. BEPPO sauf qu'aujourd'hui, la situation ne convient à personne. Dans de nombreux quartiers de Paris, particulièrement dans le 18^{ème}, il y a des vrais problèmes de libre circulation sur la chaussée, sur le trottoir, des problèmes de sécurité pour le piéton. Cette anarchie ne peut pas durer. Certes, il y a les sanctions. Cependant, il faut faire des efforts supplémentaires pour permettre à chacun de trouver sa place. Cela nécessite certainement de revoir une stratégie et un plan d'aménagement technique pour les deux-roues motorisés. Donc, je maintiens ce vœu.

Eric LEJOINDRE : L'élément de réponse, ce n'est pas qu'il ne faut rien changer. Au contraire, des engagements ont été pris en matière de création de places de stationnement de deux-roues. La question est celle de l'équilibre que M. BEPPO a proposé. J'invite à rejeter ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.104 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/EELV/PC-FDG)

DELIBERATION: 18.2014.: Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement concernant le mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens

Pierre-Yves BOURNAZEL : Chacun connaît la situation du mouvement social qui existe dans la Ville de Paris, avec les conséquences que cela peut avoir sur les équipements sportifs.

J'avais d'ailleurs, lors de la précédente mandature, déposé un vœu concernant les problèmes spécifiques des piscines, notamment le mouvement social mais aussi les problèmes d'hygiène. Là, c'est un vœu qui revient sur le problème du mouvement social qui a des conséquences sur la pratique des sports pour les parisiens et plus particulièrement dans le 18^{ème}.

Ce vœu est extrêmement simple. Il demande à M. le Maire de communiquer un bilan extrêmement précis de l'ensemble des fermetures des équipements sportifs qui ont été constatées depuis le début du mouvement social dans le 18^{ème} arrondissement afin d'éclairer les habitants sur cette situation ; ce qu'il compte faire pour permettre à ce mouvement social à l'échelle de Paris et du 18^{ème} de s'arrêter ; ce qu'il va proposer dans le dialogue social à celles et ceux qui manifestent leur mécontentement.

Eric LEJOINDRE : Les discussions sont parisiennes, elles n'ont pas lieu dans les arrondissements. Les discussions avec les syndicats ont lieu directement avec leurs employeurs.

Evelyne DAMS : Depuis le 23 février, un mouvement social au sein de la direction de la jeunesse et des sports entraîne chaque dimanche la fermeture de certains équipements sportifs parisiens. Nous savons combien ces grèves gênent les usagers, qu'ils soient particuliers ou associatifs. Le 18^{ème} a été spécialement touché.

Ainsi entre le 23 février et le 8 juin, il a été recensé sur l'Arrondissement un total de 101 fermetures d'établissements sportifs et près de 251 journées d'adjoints techniques de la DJS grévistes. A l'échelle parisienne, sur 1 600 AT de la DJS travaillant le dimanche, 140 en moyenne sont en grève chaque dimanche, soit moins de 10 %, provoquant la fermeture d'environ 60 équipements sportifs sur les 286 existants.

La Mairie du 18^{ème} est spécialement attentive aux discussions engagées par la Ville avec les organisations syndicales grévistes et les suit de près avec le cabinet de l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des sports.

La revendication porte sur une revalorisation de la prime du dimanche à 180 € contre 44,79 € aujourd'hui. Le vœu évoque une disparité de traitement entre les différentes directions de la Ville. Le travail dominical peut relever de régime d'indemnisation différent à la Ville. Il y a de toute évidence un besoin de lisibilité. Une comparaison fine des régimes existants est en cours de manière à déterminer les besoins d'harmonisation. Cela concerne 9 000 agents et 7 directions.

A ce stade, les iniquités ne sont pas manifestes puisque certains agents sont favorisés par la prime du dimanche alors que certains qui le sont moins bénéficient d'autres dispositifs et d'autres avantages comme, par exemple, le calcul du temps hebdomadaire ou la prime de roulement. Il y a une grande complexité et cela nécessite une étude approfondie.

De plus, la question de la rémunération du dimanche s'inscrit dans un cadre plus large des rythmes de travail et des horaires décalés. Une réflexion est en cours sur l'ouverture des services publics en soirée et le weekend. La Municipalité a souhaité traiter cette question globalement. Elle a proposé aux organisations syndicales d'y travailler afin d'aboutir à des propositions à moyen terme.

Vous évoquez également l'instauration d'un service minimum. Cela n'existe pas dans le droit français pour les infrastructures sportives. Soyez néanmoins assuré que la direction de la jeunesse et des sports est très mobilisée pour informer les usagers et assurer le maintien des événements sportifs. Nous déplaçons régulièrement certaines manifestations le samedi. Nous proposons aussi la délocalisation dans les parcs interdépartementaux limitrophes.

De manière générale, un conflit social ne se résout pas par un vœu mais par une négociation, comme le fait actuellement la Municipalité parisienne par l'intermédiaire de Jean-François MARTINS, Adjoint à la Maire de Paris en charge des sports. En conséquence, ayant répondu aux trois points, je vous demande de retirer votre vœu et s'il était maintenu, la majorité municipale votera contre.

Gérald BRIANT : Sur les méthodes, M. BOURNAZEL demande souvent et régulièrement le droit à la critique. Il a raison mais qu'il souffre quand même que nous puissions critiquer la critique.

Sur le fond, nous ne pouvons pas voter un vœu qui demande un service minimum. Nous sommes évidemment pour le droit de grève et nous le défendons avec ardeur. Moi-même, usager régulier de la piscine, je souffre de cet état de fait. Toutefois, cela fait partie de ma contribution. Comme usager, je comprends tout à fait que l'on puisse être en grève.

Nous, élus communistes au Conseil de Paris, nous défendrons un vœu relatif à la prime dominicale des agents des équipements sportifs ; que la Maire de Paris trouve une issue rapide aux problèmes rencontrés par les agents et les équipements de la Ville et que l'harmonisation des primes dominicales des agents des équipements sportifs se fasse à minima sur la base du mieux-disant social.

Eric LEJOINDRE : C'est un sujet que je connais bien du fait de mes précédentes fonctions. Mme DAMS en a rappelé la complexité, notamment face aux différents statuts des agents de la Ville, à bien mesurer ce qui est favorable pour les uns ou pour les autres. Sur cette question, le travail engagé par Jean-François MARTINS et Emmanuel GREGOIRE est important, y compris pour s'assurer que l'harmonisation ne se fasse pas au détriment notamment des agents de la DJS qui ont des primes dominicales moins élevées mais un certain nombre d'avantages dont ne disposent pas d'autres agents d'autres directions de la Ville qui sont pour autant amenés à travailler le dimanche.

Fort des éléments de réponse sur la question précise qui était posée, j'imagine que vous maintenez le vœu ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Non puisque nous avons des réponses amenées par l'Adjointe concernant le 18^{ème}. En revanche, le groupe le déposera au Conseil de Paris sur l'ensemble de Paris.

Je crois me souvenir que l'Adjoint aujourd'hui au sport de la Ville de Paris, M. MARTINS, lorsqu'il était simple Conseiller de Paris, était favorable au service minimum à l'école de la République. Cela mériterait une recherche. Je ne m'engage pas à 100 % mais je crois m'en souvenir. Ce serait bien de lui rappeler qu'il faudrait qu'il mette en conformité les propos qu'il tenait lorsqu'il était dans l'opposition municipale à M. DELANOE et les propos qu'il tient maintenant comme Adjoint de Mme HIDALGO.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose de lui poser la question au Conseil de Paris. Moi-même je m'en garderai bien. Comme le vœu est retiré, je vous en remercie.

Le vœu est retiré

DELIBERATION : 18.2014.105 : Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relatif à la désinsectisation des logements sociaux

Christian HONORE : En réalité, il s'agit des nombreux appartements des résidences de logements sociaux à Charles-Hermite et au 93, rue de la Chapelle. Nous avons été contactés par de nombreux locataires dont les appartements sont infectés par des punaises. Il y a là des problèmes d'hygiène. Des gens sont venus avec les peaux abimés.

Lorsqu'ils font appel à une société, c'est parfois assez cher. Vu le budget des personnes qui habitent dans ces logements, il est compréhensible que parfois ils hésitent. Il faudrait que tout l'immeuble soit nettoyé. Il suffit qu'il en reste dans l'appartement à côté et il y a contamination.

Notre vœu propose d'une part de voir s'il n'y a pas ce même problème dans d'autres résidences de logements sociaux. D'autre part, une opération de nettoyage est nécessaire sur l'ensemble des immeubles. Le vœu consiste donc d'abord à proposer l'information puis à ce que les bailleurs sociaux prennent en charge le coût, comme pour la dératisation ou alors qu'il y ait une participation des locataires.

Les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM demandent à la Maire de Paris d'engager une campagne d'information et de sensibilisation sur la présence éventuelle d'insectes dans les immeubles et sur les risques sur la santé ; aux bailleurs sociaux de prendre en charge la désinsectisation des immeubles ou en tout cas une partie importante. Ce vœu sera présenté au Conseil de Paris également.

Eric LEJOINDRE : Nous avons eu une longue réunion avec le directeur général de Paris habitat. La question des punaises est un phénomène relativement récent à Paris. L'Amérique du Nord a d'abord été massivement touchée. Les punaises sont apportées par les valises des

voyageurs. Les grands hôtels ont d'abord été touchés. Le phénomène se diffuse maintenant dans l'ensemble du parc d'habitation parisien.

Des éléments techniques importants ont été donnés par le SMASH, le service de la Ville qui s'occupe de ces questions. Cela permet notamment de rassurer un certain nombre de locataires. Les punaises, contrairement à d'autres nuisibles, se déplacent beaucoup moins que ce que l'on croît.

Mario GONZALEZ : M. HONORE évoque le fait que plusieurs locataires signaleraient des problèmes d'infestation de punaises et que la désinsectisation, pour être efficace, devrait provenir d'une démarche globale sur l'ensemble des immeubles.

Nous avons rencontré le SMASH, un vieux service de la Ville de Paris qui existait déjà depuis la fin du XIX^{ème} siècle, qui est donc parfaitement au fait de cette question des punaises et qui nous a donné des éléments techniques très importants qui permettent de mieux comprendre les actions menées par les bailleurs, tout cela avec une coordination et une attention toute particulière de la Mairie.

L'infestation des punaises est circonscrite dans l'espace. Les punaises ne se déplacent pas si facilement que cela et restent dans les chambres à coucher, plus particulièrement au niveau des lits. Les infestations d'immeubles d'habitation dans leur intégralité sont particulièrement rares et ne concernent en réalité que les hôtels de tourisme qui sont les principales victimes d'infestations de punaises. Les punaises voyagent en valise.

L'enjeu majeur est qu'un signalement très précis est nécessaire. Comme elles ne voyagent pas, comme elles restent dans les chambres à coucher, il faut impérativement identifier les appartements concernés par cette infestation.

La première priorité pour le bailleur est de bien surveiller et surtout d'être très réceptif, à l'instar de la Mairie, au signalement qui peut lui être fait. Lorsque le signalement est fait, ce n'est pas terminé, il doit avoir accès au logement. Ce n'est pas si simple puisque certains locataires ne laissent pas les prestataires accéder au logement.

Le locataire doit ensuite suivre un protocole extrêmement restrictif, sévère et qui nécessite notamment l'absence du locataire de son logement pour plusieurs heures, voire parfois une journée ou deux.

Enfin, l'intervention peut être réitérée par une seconde intervention dans l'hypothèse où l'infestation serait trop importante.

Vous évoquez deux zones d'infestation. Le 93, rue de la Chapelle est un immeuble géré par le bailleur social La Sablière. L'ensemble immobilier qui se trouve dans le quartier de Charles-Hermite est géré par Paris habitat. Il s'agit là d'infestations signalées dans le courant de l'année 2013. Ni la Mairie, ni les bailleurs, ni les locataires d'ailleurs n'ont attendu votre vœu

pour intervenir, prendre leur responsabilité et faire en sorte que cette infestation cesse dans les meilleurs délais.

Le bailleur est intervenu le 21 octobre 2013 sur 40 logements identifiés, non seulement au 93, rue de la Chapelle mais également rue Stephenson et 51-55, rue de la Chapelle. Le 4 novembre, deux logements ont nécessité une nouvelle intervention. Une autre aura lieu également dans les prochains jours puisqu'il y a eu un nouveau signalement le 2 juin dernier par un seul habitant du 93, rue de la Chapelle. La désinsectisation de cet appartement pose problème puisque le prestataire doit accéder au logement au-dessus, qui lui aussi serait infesté. Le locataire ne laisse pas facilement accéder à son appartement.

Hormis ce signalement du 2 juin, depuis les interventions des 21 octobre et 4 novembre 2013, il n'y a plus eu de signalement dans cet immeuble ou dans ceux de la rue Stephenson. En ce qui concerne Charles-Hermite, là encore, Paris habitat est intervenu puisqu'il y a eu une campagne du 7 octobre au 9 mai 2013 sur 59 logements, du 3 octobre au 18 novembre 2013 sur 21 logements.

Les deux bailleurs ont mis en place une campagne d'affichage et d'information auprès des locataires. Des courriers leur ont été adressés. Il est très important que ce soit les locataires qui signalent la présence des punaises, ce qu'ils ne font pas automatiquement.

La Mairie est extrêmement vigilante sur cette question ainsi que les bailleurs. Dès qu'un signalement est fait, la Mairie intervient. Toutes ces informations proviennent des rencontres régulières que nous avons eues, depuis ma prise de fonction, avec le service du SMASH et les bailleurs sociaux. Nous avons eu ces rencontres non seulement sur la question des punaises mais également sur une question plus grave.

Il y a une infestation de rats, notamment dans le quartier de Charles-Hermite. M. BROSSAT a été interpellé par les habitants. Le 23 mai dernier, nous sommes allés à la rencontre de l'amicale des locataires Ney village. Nous avons rencontré des locataires et des gardiens. Nous avons surtout pu constater une présence massive de rats.

C'est une question ancienne. Ici, je ne fais que prévenir l'éventualité d'un vœu tout à fait légitime au prochain Conseil d'arrondissement sur cette question. En tous les cas, je préfère traiter cette question maintenant. Cette question des rats existe depuis l'année 2013. Elle a été là encore immédiatement traitée par la Mairie et par les bailleurs sociaux par une campagne de dératisation. Les signalements se sont poursuivis. C'est la raison pour laquelle en février 2014, le précédent Maire, M. VAILLANT, a convoqué le bailleur social principalement concerné, Paris habitat, le service du SMASH et le service d'assainissement de la Ville de Paris.

Paris habitat a mené une campagne de dératisation et de ré-engazonnement des jardins de Charles-Hermite. Le service d'assainissement a fait des diagnostics. Le SMASH est intervenu sur les équipements publics, à savoir la crèche et le square situés dans le quartier de Charles-Hermite.

Toutes les interventions se sont révélées effectives sauf celles de Paris habitat qui se sont manifestement révélées défectueuses, compte tenu de notre visite le 23 mai dernier. C'est la raison pour laquelle cette fois-ci nous avons convoqué M. DAMBRINE, le SMASH, le service d'assainissement de la Ville de Paris.

Dans le cadre d'une réunion extrêmement constructive qui s'est tenue le 6 juin, le SMASH a pu faire part à Paris habitat de certains éléments qui n'allaient pas, aussi bien sur les traitements de dératisation que sur l'entretien de certaines parties communes ; de même le service d'assainissement sur certains défauts au niveau des réseaux des eaux pluviales et des raccordements des égouts dans le quartier. Paris habitat a non seulement pris note de tous ces éléments d'information précieux mais est entré en contact et travaille désormais en toute constructivité avec le service du SMASH et le service d'assainissement de la Ville de Paris pour remédier de manière pérenne à ces questions.

Le SMASH nous a dit que la question de la dératisation ne se résoudra pas rapidement mais nécessitera un an, voire deux ans. C'est un travail de longue haleine qui demande beaucoup de patience. Vous pouvez compter sur la Mairie non seulement pour surveiller que le travail sera fait par les bailleurs sociaux mais surtout pour informer en permanence les locataires sur les travaux accomplis et sur leur état d'avancement.

Je vous propose donc, compte tenu de ces éléments d'information, de retirer ce vœu. Dans l'hypothèse où il ne le serait pas, je demande à la majorité de voter contre.

Ian BROSSAT : M. GONZALEZ a répondu de manière tout à fait exhaustive aux questions posées par votre vœu. Je considère d'ailleurs que c'est un vœu tout à fait légitime. Il était justifié de poser cette question en Conseil d'arrondissement.

Simplement, nous n'avons pas attendu ce vœu pour traiter non seulement la question des punaises mais aussi celle des rats à Charles-Hermite. Une réunion a eu lieu sur place il y a maintenant trois semaines avec le Maire du 18^{ème} arrondissement. Nous avons discuté avec les habitants. Nous avons constaté ce problème.

Suite à cette visite à Charles-Hermite, nous avons convoqué le directeur général de Paris habitat vendredi dernier pour lui demander quel était son plan d'éradication des punaises et des rats. C'est un sujet sérieux sur lequel nous travaillons et qui doit être traité par les bailleurs sociaux.

Vous avez cité deux adresses : le 93, rue de la Chapelle (CICF La Sablière) et à Charles-Hermite (Paris habitat). De manière plus générale, votre vœu aborde la question de la manière dont les bailleurs sociaux tiennent compte des doléances des locataires. Les bailleurs sociaux doivent améliorer leur qualité de services aux locataires. Il est absolument nécessaire - je le dis en tant qu'Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement - que les bailleurs sociaux fassent davantage pour améliorer la gestion locative.

Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris sont bons sur la construction mais doivent faire plus d'efforts pour rendre des comptes aux locataires et pour améliorer la qualité de services. C'est d'ailleurs l'une des priorités que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, m'a fixées. Elle m'a demandé très clairement de travailler avec les quatre bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour obtenir très rapidement des résultats sur cette question-là.

La première réunion de la Maire de Paris avec les quatre directeurs généraux des bailleurs sociaux de la Ville de Paris aura lieu vendredi pour obtenir d'eux des engagements sur cette question. Ce genre de réunion se tiendra une fois par mois à la Mairie de Paris. Nous leur demanderons de nous apporter des éléments sur les échanges, l'entretien du parc social. Toutes les questions concernant la vie quotidienne des habitants et des habitantes du parc social méritent d'être respectées. Leurs doléances méritent d'être traitées avec sérieux par les bailleurs sociaux.

Eric LEJOINDRE : Je partage à la fois le constat et l'objectif fixé par la Maire de Paris d'améliorer les relations entre les bailleurs et les locataires. C'est bien pour cela que j'ai demandé à M. GONZALEZ d'occuper cette nouvelle délégation que nous avons créée à la Mairie du 18^{ème} parce qu'il y a ce besoin de faire le lien.

M. GONZALEZ, M. BROSSAT et moi-même avons déjà eu l'occasion de rencontrer de nombreux bailleurs pour parler parce que c'est un sujet sérieux. Celui des punaises peut être pris avec un peu d'humour mais c'est un sujet sérieux dans le parc social comme dans le parc privé. Les coûts pour se débarrasser de cet insecte sont très importants. Vous pouvez compter sur nous pour continuer à suivre tous ces sujets de très près.

Il y a un réel besoin d'information des locataires mais aussi des personnes habitant dans les logements privés. Il est possible d'éradiquer les punaises sans se débarrasser de l'ensemble de ses meubles. Cette idée court dans l'opinion. Des solutions techniques existent. Le message doit passer. Le SMASH ou les bailleurs peuvent être saisis. Je demande à M. HONORE s'il maintient son vœu. Si c'est le cas, je vous proposerais de voter contre.

Christian HONORE : D'abord, je ne retirerais rien des propos tenus par M. BROSSAT en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des personnes et les logements sociaux. D'autre part, je ne comprends pas pourquoi un tel dégagement est fait sur la dératation. S'il s'agit d'une course à l'échalote pour savoir qui a découvert le premier les problèmes de dératation... très bien. Il y a deux ou trois ans, avec M. BOURNAZEL, nous avons écrit aux responsables des bailleurs sociaux pour leur faire part de la présence de rats dans certaines résidences.

Pour ce qui concerne le problème de la désinsectisation, nous maintenons notre vœu parce que ce problème perdure. Des gens s'en plaignent encore. En votant contre ce vœu, vous en avez la responsabilité.

Je suis Conseiller de Paris depuis peu de temps. Au Conseil de Paris, ça s'appelle les vœux coucous. C'est lorsque l'opposition fait un vœu que la majorité considère comme pertinent.

La majorité fait du copier-coller, change une virgule, un mot et dit ne pas voter le vœu de cette droite conservatrice rétrograde et vote le vœu de la gauche moderne, etc. Je trouve cela pathétique. Nous connaissons le problème depuis longtemps sauf que nous n'avons pas les mêmes échos que vous de la part de la population. Donc, nous maintenons ce vœu que vous allez vous faire un plaisir de rejeter.

Eric LEJOINDRE : Je ne fais pas de course à l'échalote pour savoir qui fait quoi. Ma seule course à l'échalote consiste à trouver des solutions et à régler les problèmes qui se posent aux habitants du 18^{ème}.

L'important n'est pas de voter un vœu. Mon adjoint en charge de ces questions règle les problèmes avec les bailleurs. Il n'est pas très utile que le Maire du 18^{ème} se vote un vœu à lui-même pour régler un problème qu'il a déjà pris en main et sur lequel il travaille avec les adjoints concernés et avec l'Hôtel de Ville, en l'occurrence M. BROSSAT qui connaît bien le 18^{ème}.

Evidemment, je vous propose de voter contre ce vœu. Je vais continuer avec M. GONZALEZ, M. BROSSAT, M. NEYRENEUF et les bailleurs à régler les problèmes des habitants du 18^{ème}. C'est tout à fait légitime que l'opposition fasse des vœux, c'est normal que nous y répondions par l'action. C'est la différence entre la majorité et l'opposition.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.105 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/EELV/PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2014. :Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens indépendants, UDI-MODEM à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relatif aux difficultés que connaissent les habitants du quartier Château-Rouge

Pierre-Yves BOURNAZEL : Lors du dernier Conseil d'arrondissement, alors que des habitants du quartier Château-Rouge étaient venus devant la Mairie manifester leur mécontentement quant à la dégradation de leur qualité de vie, j'avais mis le sujet en débat dans ce Conseil. Je trouvais normal que nous puissions aujourd'hui, dans cette nouvelle séance, aborder la situation délicate de Château-Rouge.

C'est un problème complexe. Si c'était facile, chacun aurait des réponses toutes faites à apporter. C'est un problème qui dure. Toutefois, il va bien falloir s'atteler à des réponses de fond et structurel pour, dans un premier temps, inverser les tendances, améliorer progressivement la vie quotidienne de ces habitants et enfin, leur permettre de pouvoir vivre comme n'importe quel autre citoyen de Paris, dans des conditions de sécurité et de tranquillité publiques qui correspondent à leurs attentes.

La concentration des difficultés dans un même quartier pèse sur le quotidien. Une liste pourrait être faite. Nous connaissons les gros problèmes. Les ventes illégales d'alimentation plus ou moins acceptables, parfois périmées, saturent le domaine public ; même les faux médicaments s'y retrouvent.

Nous pourrions parler de la contrefaçon de sacs, de cigarettes et du proxénétisme. Le problème, ce n'est pas la prostitution. Des filles parfois mineures sont exploitées. Le problème, ce sont celles et ceux qui se font de l'argent sur le dos des difficultés et de la misère humaine.

C'est aussi la drogue et son trafic. Tant d'autres choses se concentrent dans un même quartier et donnent un sentiment qu'au fond, les réponses des uns et des autres, à chaque échelle de leur compétence, n'ont pas été amenées. Alors il faut être humble mais déterminé face aux difficultés.

Une zone de sécurité prioritaire a été décrétée par le gouvernement précédent de M. AYRAULT, avec M. VALLS comme ministre de l'Intérieur et aujourd'hui Premier ministre. Lorsque je suis intervenu la première fois sur ce sujet en 2012, j'ai laissé sa chance à ce gouvernement et à cette zone de sécurité prioritaire. Il faut sur ces domaines-là être constructif, positif et essayer de voir si tout ce que les uns et les autres peuvent faire peut marcher. Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Selon les moments, selon les habitants, elle s'est même parfois détériorée.

Une mission parlementaire est même venue à Château-Rouge très tôt un vendredi matin. Elle n'a pas dû voir ni comprendre ce qui se passe. C'est là aussi le problème. Nous, quel que soit notre bord politique, connaissons les difficultés de Château-Rouge. Il fallait que cette mission parlementaire vienne voir les problèmes au moment où ils se posent. C'est quand même la moindre des choses quand il faut prendre des décisions, quand il faut rédiger des rapports, de voir ce qui se passe.

Ici dans la Mairie du 18^{ème}, vous avez une responsabilité. Cette responsabilité est lourde, M. le Maire. Si vous êtes l'homme de la situation à un moment donné, nous vous soutiendrons dans l'intérêt général. Comme Maire du 18^{ème}, vous avez le devoir d'assurer partout la sécurité, la tranquillité publique et la même égalité de traitement des citoyens.

Avec la Ville de Paris, son budget, la politique municipale, la politique du Conseil général, vous avez des moyens d'agir. Vous avez la majorité qui est la vôtre sur le plan national (l'Etat, le ministre de l'Intérieur, la préfecture de police). Sur les questions qui touchent à la dégradation de l'environnement, à la mixité, à l'économie, vous avez des moyens d'agir. Il faut que vous soyez à l'initiative, l'homme qui fédère les énergies et les compétences, pas simplement pour se parler et discuter parce les problèmes sont connus mais pour mettre concrètement en œuvre un certain nombre d'actions.

Le commerce est une clé, il faut le diversifier. Il va falloir être beaucoup plus volontariste. C'est en diversifiant le commerce à Château-Rouge, en permettant de l'ouvrir à de nouvelles activités que nous allons pouvoir drainer une nouvelle population et peut-être arrêter de concentrer des populations qui viennent chercher, malheureusement parfois, des produits illégalement vendus et qui amènent de l'extérieur un certain nombre de problèmes qui saturent un peu plus le quartier.

Il y a aussi les questions de transport. Nous vous avons soutenu pendant six ans sur ce sujet. Il est très bien de profiter du réaménagement de la station pour complètement repenser l'aménagement urbain de Château-Rouge et faire en sorte que cela permette une meilleure qualité de vie et aussi de lutter contre les trafics.

Il faut être extrêmement ferme vis-à-vis des bandes, des proxénètes, de ceux qui font du trafic de drogue, qui exploitent un certain nombre de petits trafiquants, que ce soit sur la vente de produits illégaux, de la contrefaçon, de la vente à la sauvette, etc. Il y a derrière des trafics et des mafias. Mettre des cars de CRS ne fonctionne pas, cela ne sert pas à grand-chose. C'est du ressort de l'Etat, du ministère de l'Intérieur, de la préfecture de police. S'il y a eu quelques résultats... tant mieux. Toutefois pour le traitement de fond, il faut une remontée des filières. C'est difficile, c'est long mais il faut s'y atteler.

Puis il y a l'aménagement quotidien. Il faudrait réaménager l'ensemble du quartier, lui donner une nouvelle cohérence urbaine, développer pour assurer une meilleure harmonie dans ce quartier. Les habitants le méritent. Beaucoup sont résignés. Au fond, il n'y a pas de fatalité. Nous avons vu des quartiers concentrant beaucoup de difficultés qui ont pu être tirés vers le haut. Des habitants ont retrouvé de la tranquillité publique, de la fierté d'être dans leur quartier.

Il y a de la fierté à Château-Rouge. Tous ceux que j'ai rencontrés et tous ceux qui me parlent depuis des années demandent à ce que les problèmes de fond soient traités dans la durée. Certes personne n'a la baguette magique. Ce n'est pas d'un claquement de doigts que cela va se faire. Il est urgent de revoir nos politiques publiques, qu'elles soient vraiment concrètes et agissent sur le terrain avec une recherche d'efficacité, avec l'expérimentation de nouvelles idées à mettre en œuvre.

Nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de décision. Nous avons la liberté de parole ici, nous plaidons dans ce sens. Nous vous soutiendrons si un certain nombre de mesures énergiques, nouvelles, concrètes et efficaces sont mises en œuvre parce que c'est l'intérêt général et l'intérêt des habitants de ce quartier-là.

Eric LEJOINDRE : Nous avons déjà eu un débat long et de qualité au précédent Conseil d'arrondissement sur cette question. J'avais souhaité que nous le tenions même s'il n'était pas à l'ordre du jour. Je vous invite à vous reporter à ce débat qui a duré une bonne demi-heure et qui a permis un échange utile et fructueux sur un certain nombre de questions.

Des nouvelles mesures ont été prises depuis un mois. Il y a évidemment la situation autour de la rue Dejean. Votre vœu est un copier-coller d'un courrier que j'ai reçu. Je ne jugerais pas du respect de l'indépendance de la vie associative des uns et des autres. Je n'ai pas l'habitude de reprendre mot pour mot les interventions qui sont faites. Cependant, j'ai répondu à ce courrier. Donc j'invite les responsables associatifs à faire circuler la réponse que j'ai pu faire. Ce n'est pas à coup de vœux que ce type de problème se règle. D'ailleurs, je note – et je vous en remercie – que votre vœu demande un débat. Ce n'est pas un vœu qui demande de faire plus ou différemment de ce que nous faisons puisque nous faisons depuis des années et nous continuons à faire beaucoup.

Depuis un an et demi, cette zone a été classée par le ministre de l'Intérieur et le gouvernement de l'époque. L'Etat a décidé de prendre à sa charge ce qui était sa responsabilité, c'est-à-dire la sécurité. Cela indique bien que ce n'était pas le cas avant.

Ni le Maire du 18^{ème} ni la Maire de Paris ne sont responsables de la sécurité à Paris. C'est l'Etat. Par contre, nous sommes responsables de travailler avec l'Etat à faire en sorte que les conditions de la tranquillité publiques soient réunies. Je suis content que le Gouvernement ait décidé de prendre ses responsabilités et de mettre des moyens, y compris des CRS. Je voudrais bien savoir où en serait la situation si les CRS n'étaient pas là.

La ZSP, ce n'est pas uniquement la présence de CRS sur la rue Poulet, la rue Dejean, la rue des Poissonniers. La problématique se pose bien au-delà de ces quelques rues. C'est aussi un travail partenarial qui a permis, notamment sur la prostitution, de trouver et de faire condamner un certain nombre de proxénètes. Certes c'est parfois un puits sans fond. Quelques semaines après la chute d'un réseau, un autre se reforme.

En effet, si les solutions étaient simples, cela fait bien longtemps qu'elles auraient été trouvées, vu l'énergie mise par les uns et par les autres sur ce quartier. Malheureusement, la situation est difficile dans d'autres quartiers du 18^{ème} aussi. Le travail de fond policier sur la toxicomanie, sur la prostitution, sur l'occupation de l'espace public, existe. Il n'a malheureusement pas encore permis de régler définitivement le problème. J'aimerais bien savoir où en serions-nous si tous ces efforts n'avaient pas été faits.

Depuis que nous avons eu ce débat, une nouvelle initiative a été prise. Mme EL KHOMRI en a eu l'idée. Les retours que nous en avons à la fois de la police et des habitants du secteur sont extrêmement positifs. C'est l'interdiction qui a été prise par le Préfet du stationnement des camionnettes ventouses qui étaient présentes sur l'ensemble du site. Plus d'une centaine d'entre elles ont été enlevées. Elles servaient de lieu de stockage et de réalimentation du marché à la sauvette. Le but de la mesure est d'améliorer la situation. Si ce n'est pas le cas, nous trouverons d'autres solutions.

Je vous rappelle que nous sommes en Conseil d'arrondissement. Il n'est pas possible pour d'autres que les élus d'intervenir. Donc je ne vous donnerais pas la parole mais nous pourrions en discuter après.

Après cette mesure qui a été prise d'interdiction du stationnement des camionnettes, les habitants du quartier me disent que la physionomie de l'espace a été améliorée. Certes cela ne réglait pas le problème. L'essentiel est que nous soyons constamment à la recherche de nouvelles solutions. Il faut en inventer au fur et à mesure que les problèmes se posent. Il faut s'attaquer à la vente à la sauvette. Cela veut dire s'attaquer aux réseaux, aux fournisseurs, aux lieux de stockage. Si cette mesure de suppression des camionnettes est utile, nous la maintiendrons. Si elle s'avérait inefficace, il faudra encore en trouver d'autres. Nous allons à chaque fois travailler à trouver au maximum des solutions.

Un sujet extrêmement important était cité dans le courrier auquel j'ai répondu. Cela concerne la situation du commerce. Aucune Ville ne dirige le commerce, le commerce est libre. Cependant nous avons des moyens d'action. Nous les avons mis en œuvre. La SEMAEST et la SEMAVIP nous ont permis, pour ce qui est des pieds d'immeubles qui appartiennent à la Ville, d'améliorer la situation. Il vaut mieux avoir un fleuriste rue Doudeauville qu'encore une autre boutique de produits exotiques. Au fur et à mesure, nous allons essayer, au travers du dispositif Vital'Quartier, de récupérer des pieds d'immeubles pour y instaurer un commerce diversifié qualitatif.

Puis il y a la solution de moyen terme qui est celle du Marché des cinq continents. J'espère que nous pourrions avancer vite pour desserrer. La difficulté du commerce est centrale dans la situation de Château-Rouge. C'est l'ensemble des populations qui sont attirées par le commerce qui aujourd'hui n'existe qu'à cet endroit. Ceux qui habitent dans le nord viennent souvent en voiture à Château-Rouge pour acheter des produits qu'ils feraient mieux de trouver ailleurs dans de meilleures conditions.

Le Marché des cinq continents fait partie des points sur lesquels nous regrettons de ne pas pouvoir avancer assez vite. C'est un projet très lourd, très lent mais qui doit permettre de desserrer cette étreinte. Cela prendra encore un certain temps. Là encore, rien n'est immédiat, rien n'est facile.

Nous avons obtenu à l'été 2012 qu'enfin la RATP et son président répondent à une demande que nous faisons depuis des années de desserrer la station de Château-Rouge. Ceux qui la fréquentent régulièrement savent qu'elle est dangereuse, sur-occupée. Il a fallu un engagement du président de la RATP de l'époque pour qu'enfin, le principe de cette seconde sortie soit adopté.

La première phase des travaux commencera bientôt. Il faut commencer par rénover la ventilation avant une phase importante de travaux qui devrait commencer en 2015. Nous aurons l'occasion de beaucoup en discuter dans d'autres lieux. Cela va entraîner une fermeture de la station de Château-Rouge pendant probablement deux ans. Il faut travailler avec la RATP et les riverains pour mesurer les conséquences indispensables de cette fermeture. Cette seconde sortie ne se fera pas côté Butte sans fermer la station relativement longtemps. Les travaux sont forcément extrêmement lourds. Il faut passer sous les égouts.

Nous prenons en compte, et depuis de nombreuses années, la situation de Château-Rouge. Nous travaillons beaucoup sur la question du commerce. Rue Dejean, un certain nombre d'étalages ont été interdits. Il faut aussi travailler sur la qualité de ces étalages, sur ce marché, sur beaucoup de choses en même temps. Cela exige beaucoup de temps.

Nous ne sommes pas obligés de nous interpellier. Soyons très clairs, nous sommes en Conseil d'arrondissement. Une réunion vous a été proposée par Mme PROUST à laquelle vous n'avez pas souhaité répondre à ce stade. Une réunion est d'ores et déjà prévue sur ce sujet avec Mme MEES. L'ensemble des instances possibles de débat existent. Je propose que votre collectif soit reçu comme vous l'avez souhaité. Vous auriez d'ailleurs pu l'être avant la

manifestation que vous avez souhaité organiser. Vous ne l'avez pas souhaité, chacun est libre de faire ce qu'il veut.

Encore une fois, je ne m'immisce pas dans la vie associative. Je n'ai pas l'intention de faire autre chose que de respecter totalement l'indépendance de la vie associative et la non-instrumentalisation politique de ces structures bien utiles à notre démocratie. Un conseil de quartier se réunit en tant que de besoin. Ces sujets y ont été beaucoup évoqués. Libre aux membres du conseil de quartier de proposer ces réunions. Le Conseil d'arrondissement est un lieu de débats entre élus. C'est pour cela que vous nous avez élus et très largement y compris à la Goutte-d'Or. Je ne laisserais pas ce Conseil d'arrondissement, qui n'est pas un conseil de quartier, quitter le lieu normal du débat.

Si c'est pour ne pas avoir de débats, ce n'est pas la peine d'être là. Nous allons directement demander à l'opposition si elle retire ou pas son vœu et passer à un autre sujet. Je suis maître de l'ordre du jour. Si ça continue, je passerai à autre chose tout simplement. Des débats là-dessus peuvent avoir lieu dans beaucoup de cadres, entre élus ou à l'extérieur de ce Conseil d'arrondissement.

M. BOURNAZEL demandait par son vœu à ce qu'il y ait un deuxième débat sur ces questions. Il y en aura sans doute d'autres et dans bien d'autres lieux. Ce débat a eu lieu, je vous propose donc de retirer ce vœu. Je ne vois pas très bien comment vous pourriez faire autrement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : En effet, nous reprenons les propos de la lettre de l'association, c'est stipulé dans le vœu. Nous reprenons exactement leur demande. C'est normal puisque le vœu ne vient pas de nous, il vient de l'interpellation des habitants au dernier Conseil d'arrondissement et de la lettre qu'ils vous ont envoyée ainsi qu'à nous. Donc il me semblait normal de le mettre en débat et de faire entendre cette voix. Si l'ordre du jour des délibérations ne le permettait pas, notre vœu pouvait le permettre.

Votre rôle comme Maire du 18^{ème} arrondissement est d'être un homme de rassemblement, capable de parler à toutes les strates sans les opposer les unes aux autres. Dans beaucoup de villes, de gauche comme de droite, quand il y a des problèmes très lourds, très structurels, le maire doit être défenseur de sa population. Il doit exiger un certain nombre de choses. Il doit interpellier et parler très fort sur certains sujets quitte à mettre la pression sur un certain nombre de partenaires d'autant que ces partenaires, vous les connaissez bien puisque vous les côtoyez de manière quotidienne.

Enfin, sur les associations de Château-Rouge, celle qui nous a interpellés, d'autres associations et les habitants, quelle que soit leur sensibilité et leur réaction par rapport à la situation, chacun l'exprime comme il peut, je crois qu'il y a quelque chose qui doit être entendue. Malgré la situation compliquée de ce Conseil d'arrondissement, nous soutiendrons les démarches permettant d'améliorer la vie quotidienne. Si vous avez la possibilité de faire avancer un certain nombre de dossiers, nous le ferons parce que c'est de l'intérêt général. Cela doit dépasser toute forme de clivage et je vous appelle à le faire.

Eric LEJOINDRE : Vous parlez au futur, moi, je vous invite à parler au présent. Des mesures et des propositions, elles sont faites. Vous soutiendrez mais nous proposons, nous faisons. J'imagine que vous soutenez comme vous soutenez l'interdiction du stationnement des camionnettes qui a été prise par le préfet, qui est une bonne mesure, et comme vous soutiendrez sans doute les autres mesures que nous allons proposer au fur et à mesure des mois pour travailler sur ce projet.

J'entends tout ce qu'on veut et chacun peut m'expliquer comment je dois être Maire mais si je suis Maire, c'est d'abord parce que les habitants du 18^{ème} l'ont souhaité. Donc, ils ont considéré que la façon dont je propose d'exercer mon mandat ne devait pas être totalement orthogonale avec leur souhait. Je vais continuer à travailler comme je le fais depuis quelques mois et comme je le fais d'ailleurs depuis six ans que je suis élu dans cet Arrondissement sur les sujets, en concertation mais aussi en décision avec les élus concernés, avec les conseils de quartier, avec les représentants des habitants.

C'est un long travail, c'est dur. La ZSP, le travail sur les commerces, ils sont longs et durs mais indispensables. La mobilisation sur la station de métro Château-Rouge, elle a été longue et difficile mais nous l'avons obtenue. Au fur et à mesure, j'espère bien que les problèmes seront réglés comme nous sommes arrivés à avancer sur la question de la salubrité. On nous disait que ce serait impossible d'y travailler. Nous l'avons fait, cela a été long et difficile.

DELIBERATION : 18.2014.106 : Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens

indépendants, UDI-MODEM à M. le Maire du 18e arrondissement concernant

l'éradication de l'habitat insalubre dans le 18ème arrondissement de Paris.

Martine DEBONNEUIL : Il n'est pas question ici de mettre en doute ni votre volonté, ni le travail fait en ce qui concerne les logements insalubres. Vous nous avez dit qu'il avait déjà été éradiqué lors de la précédente mandature. Or, dans nos permanences, nous recevons encore de nombreuses personnes vivant dans des logements insalubres. Comme c'est de votre volonté de l'éradiquer, nous avons fait ce vœu :

Considérant que subsistent toutefois à ce jour de nombreux logements insalubres ;

Considérant que l'habitat insalubre porte atteinte à la dignité humaine et que les responsables publics locaux doivent tout mettre en œuvre pour y mettre un terme ;

Nous demandons donc que le Maire d'Arrondissement demande aux services compétents une évaluation objective du nombre de logements insalubres dans l'Arrondissement en 2014 et s'engage voir ces derniers réellement éradiqués à la fin de la mandature du 2020.

Eric LEJOINDRE : Je ne vous dis pas que nous allons voter ce vœu mais nous allons répondre à votre interpellation et à vos questions.

Michel NEYRENEUF : Sur la problématique que vous posez, Madame, déjà, il faut se mettre d'accord sur les termes. On parle d'insalubrité, cela veut dire un local d'habitation nocif à la santé. On parle d'indignité, d'immeuble ou de logement à risque. Ces notions sont voisines mais relativement différentes parce qu'un certain nombre de choses dépendent de la préfecture de Paris, donc des services de l'Etat du côté de la santé. L'insalubrité en tant que telle, quand la santé est mise en cause, l'indignité et les immeubles à risque, cela concerne plutôt la préfecture de police.

Depuis un certain nombre d'années, tous ces services (la préfecture de Paris, la préfecture de police de Paris et le STH (Service technique de l'habitat) qui sont des agents de la Ville travaillant au service de la préfecture pour l'insalubrité) travaillent dans le partenariat.

Nous avons souhaité mettre en place dans le 18^{ème} un observatoire de l'insalubrité et cette idée a été reprise par le Maire de Paris qui, maintenant, a un vrai observatoire avec des moyens (l'APUR s'en occupe), cela fait qu'on a une visibilité beaucoup plus grande qu'avant.

Ce n'est pas forcément le logement qui est insalubre. Cela peut être les conditions d'utilisation du logement : des petits logements sur-occupés, des problèmes de copropriété, d'indivision, d'impayés, de charges. Au bout d'un certain temps, on peut tomber dans l'insalubrité. C'est pour ça que l'observatoire créé au niveau parisien s'appelle maintenant l'observatoire de la prévention de la dégradation des immeubles d'habitation à Paris. Il s'agit bien de prévenir.

Alors, qu'est-ce que nous avons comme dispositif actuellement en marche et quels sont les chiffres que nous pouvons avoir ?

Je n'ai pas les chiffres de 2014. Nous avons les chiffres sur l'année (n-1) donc 2013.

D'abord, les signalements au STH. Tout le monde peut signaler : le locataire, le propriétaire, le voisin, une association. On télécharge sur le site paris.fr le signalement et l'envoyer. Il y a eu 5 358 signalements sur tout Paris (dont 833 sur le 18^{ème}). Alors, il faut relativiser parce que, souvent, des gens qui sont en demande de logement ont tendance à nous signaler l'insalubrité de l'appartement, pour avancer leur dossier. C'est parfois vrai, parfois faux.

Le signalement 833 a donné lieu à 36 arrêtés d'insalubrité et 14 arrêtés d'urgence. Le reste des cas a été plutôt traité par des injonctions faites au propriétaire, voire au syndic. Si l'injonction (réparation, etc.) n'est pas effectuée, il peut y avoir amendes et travaux d'office faits par la préfecture de Paris ou par la préfecture de police. Le signalement fait qu'on tombe parfois sur des appartements insalubres au milieu d'immeubles salubres. Par exemple, moi j'habite dans une copropriété dans laquelle je sais qu'il y a deux ou trois logements insalubres mais l'immeuble n'est pas insalubre.

Ensuite, nous avons mis en place deux dispositifs : l'OAH (Opération d'amélioration de l'habitat dégradé) et l'OPA (Opération d'amélioration de l'habitat) Belliard-Doudeauville.

Tous les immeubles de l'OPA Belliard-Doudeauville ont droit au soutien de l'opérateur qui est urbaniste et droit aux subventions s'ils veulent faire des travaux.

Dans les immeubles de l'OPA, 76 immeubles nécessitent un suivi prioritaire et un certain nombre d'actions sont prises : aide au syndic, aide à la décision, subventions. Sur le reste pour l'opération OAHD, c'est-à-dire qui est d'immeubles isolés, nous en avons 55 à Paris 18^{ème} sur 116 parisiens. Je pourrais vous donner la liste si vous voulez.

L'observatoire de la prévention de la dégradation des immeubles d'habitation enregistre 304 immeubles sur tout Paris dont 88 dans le 18^{ème}. Pour décréter qu'un immeuble est à risque ou a tendance à aller dans l'insalubrité, ils ont un système de cotation :

- relever la forte concentration de petits logements locatifs : dans un immeuble, plusieurs petits logements locatifs pourraient contenir de la sur-occupation ;
- voir s'il y a des mises en demeure au titre du péril, de la sécurité incendie, des intoxications au monoxyde de carbone et autres problèmes de sécurité (transmis par la préfecture de police) ;
- s'il y a des mises en demeure au titre du règlement sanitaire départemental (par le STH) ;
- ce qu'il en est du diagnostic plomb, diagnostic amiante et diagnostic termites ;
- le pourcentage de demandeurs de logement social : dans un immeuble où la moitié des gens demandent du logement social, il peut y avoir un problème de sur-occupation mais aussi d'autres problèmes ;
- des factures d'eau impayées et donc l'eau coupée ;
- des immeubles qui sont d'anciens hôtels meublés : les immeubles avec des petits logements, généralement, deviennent des petits logements ;
- la présence de termites.

A partir de ces critères objectifs, on aboutit sur 88 immeubles du 18^{ème} qui ne sont pas forcément insalubres mais particulièrement suivis pour ne pas qu'ils tombent dedans.

Après STH, OAHD, l'observatoire, j'arrive maintenant à la CPA (Convention publique d'aménagement) qui a été accordée à la SOREQA. La SOREQA, une filiale de la SIEMP, a pris le relais de la mission que la SIEMP avait dans les mandatures précédentes, la société de réhabilitation des quartiers ou de rénovation des quartiers, quand les immeubles sont vraiment dans un état avancé d'insalubrité. Dans cette CPA, dans le 18^{ème}, nous avons 14 immeubles dont on va aller jusqu'à l'acquisition publique (expropriation puis projet mené par un bailleur social) et 7 immeubles qui ont un suivi privé, c'est-à-dire que la SOREQA accompagne et on espère encore arriver à faire que la copropriété s'en sorte.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a maintenant une participation réelle à la fois du parquet et de la préfecture de police. Une cellule a été créée dans le 17^{ème} avec sept fonctionnaires détachés de la préfecture de police, habilitée à recevoir toutes les plaintes pour l'indignité. Dans le 18^{ème}, nous en avons. Parmi les immeubles dans la liste SOREQA, nous avons par exemple 32, rue des Trois-Frères qui devrait être démolie incessamment sous peu par la préfecture de police. Nous avons le 40-44, rue Marx-Dormoy : le propriétaire a fait plusieurs recours, il était question un moment qu'il soit inculpé. Face à des propriétaires marchands de

sommeil, le signalement à cette cellule permet d'avancer. On se rappelle de ce propriétaire de cave 35, rue Stephenson qui avait remplacé cela par des F1 et y logeait des locataires.

Bref, nous avons les instruments et une liste qui, peut-être dans deux ans, sera différente.

Eric LEJOINDRE : Merci M. NEYRENEUF. Beaucoup de choses très précises ont été dites. La description faite de la cellule de la préfecture de police mise en place avec Mme EL KHMORI et M. BRIANT a été précise et déjà connue.

L'insalubrité, c'est un combat permanent. Quand je disais que nous l'avions traitée, c'est le cas. Nous avons fait le gros du travail et nous suivons au fur et à mesure mais ce ne sera jamais un phénomène fini. Il n'y aura pas malheureusement plus d'insalubrité du tout. L'important, c'est de le prendre au maximum en amont, de régler les problèmes une fois qu'ils se posent et de ne pas laisser se constituer un stock comme c'était le cas les 30 ou 40 dernières années.

Fort de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu, considérant que vos questions ont trouvé réponse. Je ne vois pas comment je pourrais proposer de voter pour un vœu qui reprend ce qu'on fait déjà et qui donne des réponses aux questions que vous posiez.

Martine DEBONNEUIL : Je reconnais effectivement que les réponses ont été précises, néanmoins je pense que les problèmes étant tellement conséquents, tellement importants... Nous maintenons notre vœu.

Claudine BOUYGUES : Moi, je remercie M. NEYRENEUF d'avoir dit tout ce qu'il a dit de façon aussi précise.

Il ne faut jamais parler du passé mais moi, je me souviens quand même avant 2011 à quel point il a fallu la volonté d'une Municipalité gérée par Bertrand DELANOE à Paris et une volonté d'une équipe municipale dans le 18^{ème} pour dire qu'on revenait de très loin, que ce soit à la Goutte-d'Or, sur certains quartiers, sur certains immeubles du quartier Chapelle. Je pense, par exemple à l'îlot Caillé, à la rue Myrha, énumérer immeuble par immeuble et quelques autres...

Que vous ne retiriez pas votre vœu, c'est votre liberté totale, il n'y a pas de problème. Simplement, j'avais quand même envie de dire à la fin de ce débat parce que c'est vrai que... y compris en tant qu'élue, quand on était de permanence de sécurité à l'époque, je me souviens, on était systématiquement appelé pour des effondrements de plafonds, pour des incendies. Ce sont des choses qui n'arrivent quasiment plus aujourd'hui, quand on est de permanence de sécurité. L'observatoire de ce point de vue-là permet en amont de pouvoir traiter, de pouvoir identifier des problèmes. Ce n'était pas le cas auparavant et, franchement, j'avoue que sur ce type de réaction de ne pas retirer le vœu après toutes les précisions que vous avez eues et alors que, quand vous vous promenez dans le 18^{ème} arrondissement, vous avez des yeux pour voir, là franchement, je ne comprends pas.

Pascal JULIEN : Juste un mot, je joins ma voix à celle de Mme BOUYGUES.

Etant élu depuis 2001, je me souviens très bien effectivement de ce combat très dur parce qu'il y avait un énorme travail de recensement à effectuer. Je me souviens d'un élu écologiste parisien, Jean-François BLAIN, a largement contribué à faire qu'on aille jusqu'au bout et qu'on écarte les immeubles qui étaient faiblement contaminés par un ou deux appartements. Il voulait que tous, 100 %, soient traités mais quand on finit de traiter les 100 %, entretemps, d'autres logements sont devenus insalubres. C'est un travail de Sisyphe. Que la Municipalité soit de droite ou de gauche, si elle est efficace, elle aura toujours de l'insalubrité à traiter. Il faudra toujours être vigilant et efficace. Nous l'avons été. Ce vœu demande à ce qu'on publie les chiffres ; ils ont été donnés. On peut les redonner mais je demande à ce qu'on rappelle les chiffres avant 2001 pour que l'on ait une vision historique.

Michel NEYRENEUF : Un dernier mot pour dire mon incompréhension la plus totale par rapport à ce style littéraire du vœu. Ils sont tous un peu différents.

Le Maire d'arrondissement demande aux services compétents – ce n'est pas moi le service compétent mais j'ai demandé au service compétent donc je rapporte la parole des services compétents – une évaluation objective – ce que j'ai fait et vous ai dit, je vais vous transmettre les adresses – du nombre de logements insalubres dans l'Arrondissement en 2014 – je ne vous ai pas dit en 2014, je vous ai dit fin 2013 – et s'engage voir ces derniers réellement éradiqués à la fin de la mandature du 2020. Oui, donc le vœu est satisfait mais...

Pierre-Yves BOURNAZEL : Justement, s'il s'engage dans la mandature, il vaut mieux le voter. Comme ça, on prend date.

Je rappelle à Mme BOUYGUES que nous avons voté dans la dernière mandature l'ensemble des interventions sur les immeubles insalubres. C'est un projet d'intérêt général, vous avez raison de souligner qu'ils étaient faits. Ils ont été massifs mais ont été commencés avant. M. NEYRENEUF s'en souvient, il y a travaillé avec M. JUPPE à l'époque. M. JUPPE avait commencé le recensement et un certain nombre d'actions dans le quartier. Avec le changement et la démocratie, vous avez poursuivi, peut-être amplifié et c'est bien. Dans l'intérêt général, on pourrait être sûr que cette volonté politique durera jusqu'à 2020.

Eric LEJOINDRE : Vous souhaitez que le vœu soit mis aux voix, on va le mettre aux voix. Vous dites qu'on a peut-être amplifié. Non, on a largement massifié. Il était grand temps que quelqu'un s'occupe de l'insalubrité dans le 18^{ème} ; qu'on s'en donne les moyens et qu'on traite la question du logement de façon digne. Moi, je fais aussi la différence – je n'étais pas là, j'étais très jeune à l'époque – entre la politique menée avant 2001 et celle menée après ; je pense que les habitants du 18^{ème} le font aussi. Là-dessus, l'objet du vœu, c'était de demander un recensement et un traitement qui existent. Donc non, je ne vote pas de vœu pour me demander de faire ce que je fais déjà. Donc, j'invite les élus à voter contre.

Bonne soirée.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.106 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/EELV/PC-FDG)